

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Quatorzième session ordinaire**

**26-30 janvier 2008**

**Addis-Abeba, Éthiopie**

**EX.CL/457(XIV)**

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS  
PRÉCÉDENTES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

## INTRODUCTION

Le présent rapport est une synthèse de la mise en œuvre des différentes décisions, déclarations et autres mesures adoptées par les organes délibérants de l'Union, par les différents départements, directions et unités de la Commission, au cours de la période considérée, à savoir de juillet 2008 à janvier 2009, avec un accent particulier sur les décisions prises lors du Sommet de Sharm El Sheikh en juillet 2008.

Au cours de leurs différentes sessions ordinaires, extraordinaires et spéciales, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union ont, à l'issue de leurs délibérations, effectivement adopté un certain nombre de mesures. Celles-ci constituent la base juridique qui autorise la Commission et ses autres organes à entreprendre les activités liées au processus d'intégration du continent. Nombre de ces activités ont été menées en collaboration avec les États membres, sous forme de réunions de consultation et de coordination, dans le but d'harmoniser les positions et les actions. Ces réunions avaient généralement pour objet, l'adoption de positions communes et de décisions harmonisées.

Les activités menées au cours de cette période de référence couvrent divers sujets et de nombreuses questions d'importance vitale pour les États membres, allant des questions juridiques, administratives, financières, politiques, de paix et de sécurité, aux questions économiques, sociales, scientifiques et culturelles. Certaines de ces activités constituent une partie des rapports qui figurent à l'ordre du jour du Conseil exécutif et/ou de la Conférence.

En raison des contraintes liées aux ressources budgétaires et humaines pendant la période considérée, certaines décisions ayant d'importantes incidences financières n'ont pas été mises en œuvre; tandis que d'autres, pour des raisons techniques et/ou de contraintes de temps, ont été différées en attendant l'amélioration de la situation ou la levée des contraintes.

L'expérience montre que de nombreuses décisions sont adoptées au cours des différentes réunions, mais très peu sont mises en œuvre, ce qui affecte la crédibilité de l'organisation. Il importe donc qu'à l'avenir, les décisions soient prises après une évaluation complète de leurs implications en termes de ressources financières et humaines, et de la capacité institutionnelle, aussi bien de la Commission, des autres organes concernés, que des États membres qui participent au processus de mise en œuvre.

**BUREAU DU PRESIDENT / BUREAU DU VICE-PRESIDENT**

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>					
<p><b>EX.CL//Dec.420 (XIII)</b>  <b>Décision sur les questions administratives renvoyées à la Commission par la onzième Session du Conseil exécutif sur l'Audit de l'Union africaine</b>  <b>Doc.EX.CL/408 (XIII)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de ne mettre en œuvre que les questions d'ordre purement administratif qui lui sont soumises par le Conseil, qui portent sur les procédures internes de la Commission et qui n'ont aucune incidence financière ;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission, de collaborer avec le Comité des représentants permanents à l'élaboration des modalités de mise en œuvre des recommandations ayant des implications financières à long terme, et de faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévu en janvier 2009.</p>	<p>Le rapport a été finalisé et soumis (Doc.Ex.CL/456 (XIV)) à la réunion du COREP tenue du 26 au 28 novembre 2008. Le COREP a recommandé que les actions de suivi nécessaires soient prises pour mettre en œuvre toutes les Recommandations de l'Audit acceptées par le Conseil exécutif. Concernant les recommandations ayant des implications financières et structurales renvoyées à la Commission, le COREP a recommandé que la Commission soumette les propositions appropriées sur les structures pertinentes, avec leurs</p>			

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
		implications financières pour examen par les Organes appropriés.			
EX.CL/Dec.428 (XIII) Décision sur le Rapport intérimaire relatif à la mise en œuvre des différents partenariats stratégiques de l'Union africaine avec le Japon (TICAD IV), la Chine, l'Amérique du Sud, l'Inde, la Turquie et l'Iran	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'organisation et assurer l'aboutissement du Sommet Afrique – Turquie, prévu en aout 2008, à Istanbul (Turquie), ainsi que celui du deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud, prévu en novembre 2008, au Venezuela ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de continuer de collaborer étroitement avec les organes pertinents de l'UA en vue de renforcer les partenariats actuels et de mettre au point une stratégie de l'Union ... »</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour achever la révision générale de tous les partenariats déjà existants... »</p>	<p>Le Sommet Afrique – Turquie a eu lieu comme prévu. Le Rapport a été transmis au COREP</p> <p>La Commission travaille actuellement en étroite collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale et le COREP à cet égard.</p> <p>Une étude préliminaire a été réalisée. Le résultat sera présenté aux organes appropriés de l'Union.</p>	Le Sommet Afrique – Amérique du Sud a été reporté à 2009.		
EX.CL/Dec. 446 (XIII) Décision sur la mise en œuvre des décisions	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission ce qui suit :</p> <p>1. Dresser un inventaire exhaustif des décisions adoptées à ce jour</p>	Travail en cours à soumettre en juillet 2009			

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<p>précédentes du Conseil exécutif et de la Conférence - Doc. Ex.CL/409(XIII)</p>	<p>qui n'ont pas été mises en œuvre ;</p> <p>2. Établir un ordre de priorité pour la mise en œuvre des décisions citées au paragraphe (i) ci-dessus et mobiliser des ressources supplémentaires pour leur mise en œuvre ;</p> <p>3. Calculer et fournir les incidences financières de la mise en œuvre des décisions dont il est question au paragraphe (i) ci-dessus.</p> <p><b>DEMANDE DE NOUVEAU</b> à la Commission de fournir les implications financières des futures décisions à adopter par les organes délibérants de l'Union ;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission d'accélérer l'étude relative à la création d'une chaîne panafricaine de radiodiffusion et de télévision ;</p> <p><b>ENCOURAGE</b> les États membres à adopter les décisions sur la base du consensus le plus large possible.</p>	<p>Idem</p> <p>Idem</p> <p>ARHD et la Direction PBFA veilleront à ce que toute décision à examiner soit accompagnée des incidences financières.</p> <p>Rapport à établir à cet effet par la DCI</p> <p>États membres</p>			

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DECISIONS ASSEMBLEE</b>					
<p><b>Assembly/AU/Dec. 206 (XI)</b>            Décision sur le rapport du Comité des douze chefs d'Etat et de gouvernement sur le Gouvernement de l'Union - Doc. Assembly/AU/11 (XI)</p>	<p><b>RÉAFFIRME</b> sa décision contenue dans la Déclaration d'Accra d'accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, notamment la formation d'un Gouvernement d'union pour l'Afrique avec pour objectif ultime la création des Etats-Unis d'Afrique et <b>APPROUVE</b> les recommandations contenues dans le rapport du Comité des douze à cet effet ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'élaborer les modalités et les détails pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Gouvernement d'union du Comité des douze, notamment une feuille de route et des points qui exigent la transparence, et de soumettre les propositions y afférentes à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2009 ;</p> <p><b>DÉCIDE</b> de consacrer toute une journée de sa session de janvier 2009 à l'examen du rapport de la Commission sur cette question afin de mettre un terme au débat.</p>	<p>Une réunion de la Conférence d'une journée est prévue pour examiner la question, conformément à la présente Décision</p> <p>Un rapport sera en conséquence soumis à la Conférence par la Commission en février 2009</p> <p>Prévu</p>			

## QUESTIONS JURIDIQUES

Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec.421 (XIII)</b>  <b>Décision sur l'Etat de signature et de ratification des Traités de l'OUA/UA – Doc. EX.CL/410 (XIII)</b></p>	<p><b>REITERE SON APPEL</b> aux États membres pour qu'ils accordent la priorité aux Traités de l'OUA/UA et accélèrent le processus de signature, de ratification et d'adhésion à ces traités et établissent périodiquement un rapport, le cas échéant, sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre ;</p> <p><b>RÉITÈRE EN OUTRE SON APPEL</b> au Parlement panafricain pour qu'il mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation dans les États membres afin d'accélérer le processus de ratification et d'adhésion aux traités de l'OUA/UA ;</p> <p><b>AUTORISE</b> la Commission à accélérer le processus de recrutement, dans les douze (12) prochains mois, d'un</p>	<p>Candidats présélectionnés et entretiens tenus</p>			

Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>juriste de langue arabe, pour aligner les instruments juridiques arabes sur les textes dans les autres langues, afin d'assurer la cohérence des traités dans toutes les langues de travail de l'Union africaine ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de finaliser l'étude relative à l'harmonisation des procédures de ratification et de mettre en œuvre les décisions pertinentes portant sur la révision des traités de l'OUA/UA ;</p> <p><b>DEMANDE ÉGALEMENT</b> à la Commission d'organiser la réunion des Ministres de la justice/Procureurs généraux sur les questions juridiques en suspens, et de faire rapport, en temps opportun, au Conseil exécutif.</p>	<p>L'Etude a été finalisée et examinée par une Réunion des Ministres de la justice/Procureurs généraux, tenue à Kigali (Rwanda), du 27 octobre au 4 novembre 2008, et les recommandations appropriées ont été préparées pour examen par les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence de janvier/février 2009.</p>			
<p><b>EX.CL/Dec. 439 (XIII) Décision sur l'instrument juridique unique relatif à la fusion de la Cour de Justice de</b></p>	<p><b>RECOMMANDE</b> à l'attention de la Conférence pour examen et adoption, le projet d'instrument juridique unique relatif à la fusion de la Cour</p>	<p>Fusion décidée par la Conférence et par l'Instrument juridique unique adopté à Sharm El Sheikh en juillet 2008</p>			



Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
l'Union africaine et de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples – Doc.EX.CL/431 (XIII)	africaine et de la Cour de justice de l'Union africaine des droits de l'homme et des peuples de la Cour de justice de l'Union africaine.				
EX.CL/Dec. 442 (XIII) Décision sur l'Election des membres du Comité consultatif sur la Corruption à l'Union africaine – Doc.EX.CL/448 (XIII)	<p><b>DÉCIDE</b> de reporter l'élection des membres du Conseil à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en janvier 2009;</p> <p><b>INVITE</b> les États membres à soumettre leurs candidatures en temps opportun.</p>	<p>Une Note verbale a été envoyée aux Etats membres et Etats parties à la Convention dans les délais prévus, les invitant à soumettre les candidatures.</p> <p>Dix-sept candidatures ont été reçues.</p> <p>La session actuelle de janvier 2009 doit organiser les élections des premiers membres du Conseil consultatif sur la Corruption.</p>			
EX.CL/Dec. 443 (XIII) Décision sur l'Election des membres du Comité africain d'Experts sur les	<p><b>ÉLIT</b> membres du Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, les personnes ci-après :</p> <p>(i) Mme Agnès KABORE (Burkina Faso)</p>	Avis transmis			



Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	Peuples.				
<b>DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE</b>					
<p>Assembly/AU/Dec. 196 (XI) Décision sur l'instrument juridique unique relatif à la fusion de la Cour africaine et de la Cour de justice de l'Union africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. Assembly/AU/13 (XI)</p>	<p><b>ADOPTE</b> le projet de Protocole relatif au statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme ;</p> <p><b>INVITE</b> les États membres à signer et ratifier, au plus tôt, le Protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme, afin de permettre au Protocole d'entrer en vigueur et d'assurer le fonctionnement rapide de la Cour fusionnée.</p>	<p>La Commission a informé les États membres que le Protocole était prêt pour la signature et la ratification, mais au 23 décembre 2008, seuls quatre États membres (Gabon, Guinée, Nigeria, Sénégal) avaient signé le Protocole adopté en juillet 2008 à Sharm El Sheikh (Egypte).</p>			
<p><b>Assembly/AU/Dec. 199 (XI)</b> Décision sur le rapport relatif à l'utilisation abusive du principe de compétence universelle – Doc. Assembly/AU/14(XI)</p>	<p><b>DÉCIDE</b> de ce qui suit :</p> <p>(i) Le recours abusif au principe de juridiction universelle constitue une évolution qui risque de nuire au droit, à la sécurité et à l'ordre international ;</p> <p>(ii) Le caractère politique et le recours abusif au principe de la juridiction universelle par les juges de certains pays non africains à l'encontre de dirigeants africains,</p>				

Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>notamment rwandais, est une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces États ;</p> <p>(iii) L'utilisation abusive et le mauvais emploi des actes d'accusation à l'encontre des dirigeants africains ont eu un effet déstabilisateur qui aura un impact négatif sur le développement politique, social et économique des États et sur leur capacité à entretenir des relations internationales ;</p> <p>(iv) Ces mandats d'arrêt ne seront pas exécutés dans les pays membres de l'Union africaine ;</p> <p>(v) Il faudrait mettre en place un organe régulateur international qui sera chargé d'examiner et/ou de traiter des cas de plaintes ou des appels concernant l'utilisation abusive du principe de juridiction universelle par certains États.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Président de l'Union africaine de soumettre pour examen, la question au</p>	<p>Le Président de l'Union et le Président de la Commission de l'Union africaine ont pris un</p>			

Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies ;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> au Président de la Commission de l'UA de convoquer, de toute urgence, une réunion entre l'UA et l'Union européenne, pour discuter de la question, en vue de trouver une solution durable à ce problème et, notamment de veiller à ce que ces mandats soient retirés et ne soient pas exécutés dans l'un quelconque des pays ;</p> <p><b>DEMANDE ÉGALEMENT</b> à tous les États membres, en particulier à ceux de l'UE, d'imposer un moratoire à l'exécution de ces mandats d'arrêt, jusqu'à ce que tous les moyens juridiques et politiques aient été examinés à fond entre l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations Unies.</p>	<p>certain nombre de mesures objet d'un rapport séparé qui sera soumis pour examen à la session de janvier 2009.</p>			
<p><b>Assembly/AU/Dec. 201 (XI)</b> Décision sur la nomination des membres du Comité</p>	<p><b>DÉCIDE</b> de nommer les personnes dont les noms suivent comme membres du Comité africain d'experts sur</p>	<p>Aucune action requise</p>			

Décisions : N° et titres	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant <b>Doc. EX.CL/450 (XIII)</b>	les droits et le bien-être de l'enfant, qui ont été élus par la 13 <sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif : i. Mme Agnès KABORE, Burkina Faso ii. M. Andrianirainy RASAMOELY, Madagascar iii. Mme Maryam UWAI, Nigeria iv. M. Cyprien Adébayo YANCLO, Bénin				
<b>Assembly/AU/Dec. 202 (XI)</b> Décision sur l'élection des juges à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. Ex.CL/451 (XIII)	<b>DÉCIDE</b> de nommer pour un mandat de six ans, les juges ci-après de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, qui ont été élus lors de la huitième session ordinaire du Conseil exécutif : i. Mme Sophia A.B. AKUFFO, Ghana (mandat de six ans) ii. M. Githu MUIGAI, Kenya (mandat de six ans) iii. M. Joseph Nyamihana MULENGA, Ouganda (mandat de six ans) iv. M. Bernard Makgabo NGOEPE, Afrique du Sud (mandat de six ans)	Aucune action requise			

**FEMMES, GENRE ET DEVELOPPEMENT**

Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF					
<b>Décision sur les rapports relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA) (Doc. Ex.CL/376 (XII))</b>	<b>FÉLICITE</b> les États membres qui ont soumis leurs rapports en 2007, à savoir: le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et <b>INVITE</b> ceux qui ne l'ont pas encore fait, à le soumettre de toute urgence, afin que l'UA dispose d'une base à partir de laquelle consolider les progrès accomplis	Le Niger et le Zimbabwe ont présenté leurs premiers rapports sur la Déclaration solennelle, et ceux-ci seront examinés pendant le Sommet de janvier 2009. Le Sénégal a soumis son deuxième rapport.	-	Manque de capacités internes dans la plupart des mécanismes chargés d'analyser les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et faire rapport sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes.	Organiser un programme de formation à l'intention des fonctionnaires du Ministère en charge des questions de l'égalité entre les hommes et les femmes et des affaires féminines sur l'établissement de rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.
	<b>FÉLICITE EN OUTRE</b> les États membres qui ont signé et ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, et <b>ENCOURAGE</b> ceux qui l'ont signé, mais ne l'ont pas encore ratifié, à le faire.	26 Etats membres ont ratifié le Protocole, et 22 l'ont signé mais pas encore ratifié. Pour les pays n'ayant pas encore signé/ratifié le Protocole, la Commission de l'UA continuera à plaider pour les exhorter à le faire en urgence. Ceci sera fait en		Manque de budget pour mener les activités de plaidoyer dans différents pays	

Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
		collaboration avec nos différents partenaires.			
	<b>DEMANDE</b> aux Etats membres d'adopter le contenu de la Déclaration solennelle comme cadre pour l'accélération de la mise en œuvre des instruments existants et de la plate-forme pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national et de l'inclure dans les rapports du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;	La Commission de l'UA a envoyé une lettre au secrétariat du MAEP pour leur demander d'intégrer la Déclaration solennelle dans les rapports du MAEP		Aucun feed-back n'a été reçu du secrétariat du MAEP concernant les progrès réalisés, particulièrement en ce qui concerne l'intégration de la Déclaration solennelle dans les questionnaires d'évaluation.	La Commission de l'UA assurera le suivi de la lettre adressée au secrétariat du MAEP
<b>DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>					
<b>EX.CL/Dec. 445 (XIII)</b> <b>Décision sur la Création d'un Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines</b> <b>DOC.EX.CL/425 (XIII)</b>	<b>DEMANDE</b> à la Commission, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), d'entreprendre une étude de faisabilité sur un Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines et <b>INVITE</b> la BAD à fournir le leadership à cet égard ;  <b>DEMANDE</b> à la Commission de faire rapport à la Conférence en janvier 2009, sur les progrès accomplis dans la création effective du Fonds qui devra être lancé d'ici fin juillet 2009.	La Commission a envoyé une lettre en juillet 2008 à la BAD pour la notifier de la Décision du Conseil exécutif. Aucune réponse n'a été reçue jusque-là.			En attendant le feedback attendu de la BAD, la Commission a entamé le processus d'identification des Consultants qui effectueront l'étude. Elle présentera le rapport sur les progrès réalisés à cet égard en juillet 2009.



Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
EX.CL/DEC.447 (XIII) <b>Décision sur le Pré-Sommet sur les femmes</b>	<b>RECOMMANDE</b> la tenue du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement sur l'égalité entre hommes et femmes dans le contexte de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA)	Les consultations sont en cours pour organiser ce débat pendant l'un des Sommets à venir.			
	<b>PREND NOTE</b> du Colloque international sur le thème « Femme, Paix, Sécurité » sous la direction de Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la République du Libéria, prévu en mars 2009, et <b>ENCOURAGE</b> les Etats membres à participer à ce Colloque.	Une réunion pour les femmes jeunes a été conjointement organisée par la Commission et la PAWO pour préparer ce Colloque international. De même, un Sommet pré-ADF consacré aux jeunes a été organisé conjointement par la Commission et la CEA à cet égard.		Appui financier limité	Améliorer l'affectation budgétaire pour ces activités

**CIDO**

Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec.422 (XIII) Décision sur l'ECOSOCC</b></p>	<p>1. <b>PREND NOTE</b> du Rapport de la Commission sur le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) ;</p> <p>2. <b>SE FELICITE</b> des efforts déployés par le Comité directeur, le Comité des Accréditations du Conseil économique, social et culturel intérimaire, et par la Commission dans la mise en œuvre de la précédente Décision du Conseil exécutif sur les élections au sein de l'ECOSOCC ;</p> <p>3. <b>RECONNAIT QUE</b> ces efforts ont jeté les bases requises pour le lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC ;</p> <p>4. <b>DEMANDE</b> au Président de la Commission, en consultation avec le Président en exercice de l'Union, de fixer une date pour le lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC, au plus tôt, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter ce processus ;</p>	<p>Aucune action requise</p> <p>Aucune action requise</p> <p>Aucune action requise</p> <p>Des consultations ont été tenues et la date a été fixée. Par conséquent, l'ECOSOCC a été lancé de manière réussie le 9 septembre 2008. Le Président de l'Union, Président Kikwete, a présidé l'évènement.</p>			

Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>5. <b>DEMANDE EN OUTRE</b> aux Etats membres d'apporter un soutien adéquat à la mise en œuvre de ce processus et à l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC dès la mise en place de celle-ci ;</p> <p>6. <b>DEMANDE EGALEMENT</b> à l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC, dès sa mise en place, de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour l'organisation des élections dans les autres Etats membres où elles n'ont pas encore eu lieu.</p>	<p>Les Etats membres ont fourni un appui effectif pour le lancement de l'ECOSOCC, particulièrement à travers le COREP et son Président. L'Assemblée permanente de l'ECOSOCC et son Comité de vérification des pouvoirs pendant sa première session après lancement tenue à Nairobi (Kenya) ont mis au point un programme de travail pour la tenue des élections restantes. Le Comité de vérification des pouvoirs a programmé de nouvelles sessions pour approuver les candidats, et des élections composites sont programmées pour le premier trimestre 2009 au Cameroun pour compléter le processus.</p>		<p>Appui effectif des Etats membres requis pour compléter le processus, et garantir qu'il soit couvert par le budget</p>	<p>Fourniture de l'appui politique et budgétaire effectif par les Etats membres</p>

Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE</b>					
<b>Assembly/AU/Dec. 203 (XI) Décision sur le Sommet de la Diaspora africaine</b>	<p><b>1. PRIE</b> la République d’Afrique du Sud et la Commission de poursuivre une collaboration étroite dans ce domaine ;</p> <p><b>2. SE FÉLICITE</b> de l’organisation de l’atelier prévu en Afrique du Sud du 28 au 30 juillet 2008, conformément à la recommandation de la Conférence ministérielle et dans le cadre des efforts visant à promouvoir l’établissement d’un consensus en vue de la mise en forme définitive de la Déclaration, du Programme d’action et de son plan de mise en œuvre à adopter lors du Sommet de la Diaspora ;</p> <p><b>3. DEMANDE</b> aux États membres, aux responsables de la Communauté des Caraïbes et à la diaspora africaine de participer activement au processus devant mener au Sommet,</p>	<p>1. La collaboration entre la Commission et le Gouvernement d’Afrique du Sud continue sans relâche, et a été renforcée à travers des consultations pour fixer une nouvelle date pour le Sommet et garantir les préparatifs adéquats et la tenue réussie.</p> <p>2. L’Atelier technique a été tenu à Sun City (Afrique du Sud) du 27 au 29 août 2008. Ses résultats ont été communiqués aux États membres dans le cadre du processus de préparation du Sommet.</p> <p>3. La mobilisation de toutes les parties prenantes dans les différentes parties soulignées ici et parmi la Diaspora africaine reste une</p>			

Décisions : N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement/partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>ainsi qu'à la mise en œuvre du programme d'action à adopter par la suite ;</p> <p><b>4. DEMANDE</b> à la Commission de veiller à ce que le processus d'organisation des Conférences consultatives régionales (CCR) se poursuive dans le cadre du plan de mise en œuvre visant à inclure la Diaspora africaine des pays du Golfe, du Moyen-Orient, de l'Océanie et d'autres régions du monde où ces conférences n'ont pas eu lieu ;</p> <p><b>5. INVITE</b> les États membres à fournir les ressources appropriées et suffisantes pour la mise en œuvre du programme d'action découlant de ce Sommet et de l'initiative de la grande diaspora.</p>	<p>priorité continue jusqu'au Sommet reporté.</p> <p>4. Cette demande avait influencé la préparation du Programme de travail de la Diaspora pour l'exercice à venir.</p> <p>5. La Commission a fait un appel constant aux Etats membres</p>	<p>Aucune réunion n'a été tenue parce qu'il n'y avait aucune affectation budgétaire à ce sujet dans l'année en cours.</p>	<p>Exigence de l'appui financier adéquat pour soutenir la mise en œuvre de ce programme dans le prochain exercice.</p> <p>L'appui financier pour le Programme de la Diaspora reste relativement faible.</p>	<p>Fourniture de l'appui budgétaire effectif pour 2009. L'appui extrabudgétaire des Etats membres, donateurs et amis et partenaires de l'UA.</p> <p>Appui des Etats membres pour une allocation budgétaire adéquate.</p>

**INFORMATION ET COMMUNICATION**

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<p><b>Assembly/AU/ Dec .151 (VIII) sur le Drapeau de l'Union africaine</b></p>	<p><b>DECIDE</b> de lancer un concours en vue de la sélection d'un nouveau Drapeau de l'Union africaine.</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser le concours dans les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arrière plan du drapeau doit être vert pour symboliser l'espoir de l'Afrique;</li> <li>- Les Etats membres doivent être représentés par des étoiles sur le drapeau.</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> que le modèle proposé par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne soit retenue comme l'une des pièces pour le concours</p>	<p>La Commission a lancé le concours pour le drapeau de la Commission de l'Union africaine en février 2007.</p> <p>La Commission a reçu au total cent six (106) soumissions provenant de toute l'Afrique et de la Diaspora africaine, au nombre desquelles, celle du Guide de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne.</p> <p>Un Panel de Sept Experts a été créé, avec des experts de sept pays pour participer à une sélection de cinq modèles possibles de drapeaux pour l'UA et s'est réuni du 3 au 5 juin 2008 au Siège de l'UA.</p> <p>Les Experts ont été sélectionnés de toute l'Afrique (Cameroun, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Libye, Ouganda et Zimbabwe) sur la base de leurs compétences démontrées dans différents domaines tels que la conception graphique, l'art, les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en application</b></li> <li>- <b>Mise en application</b></li> <li>- <b>Mise en application</b></li> </ul>		

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de soumettre le résultat de la sélection à la 9ème session ordinaire de la Conférence en juillet 2007.</p>	<p>communications et la publicité. Leur tâche est de sélectionner cinq modèles en utilisant des critères convenus.</p> <p>Sur la base des procédures convenues, le Panel a sélectionné 5 soumissions, avec une soumission spéciale présentée par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste. Le rapport de ce Panel est joint à ce document pour information des Etats membres.</p>			
<p>EX.CL/Dec.296 (IX) DECISION RELATIVE A LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE L'UNION AFRICAINE POUR LA CREATION DE RADIO ET TELEVISION DOC.EX.CL/266 (IX)</p>	<p><b>PREND NOTE</b> du rapport ;</p> <p><b>RAPPELLE</b> la décision de la 5ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement tenue en juillet 2005 à Syrte (Libye), sur la création d'une chaîne de télévision panafricaine – Doc. EX.CL/205(VII) Add.3;</p> <p><b>RAPPELLE EGALEMENT</b> que le Conseil exécutif a adopté en janvier 2006, lors du Sommet de Khartoum (Soudan), le rapport de la réunion des experts tenue du 21 au 23 novembre 2005 au Caire (Egypte);</p>	<p>Conformément à cette Décision, la Commission a entrepris les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un Comité interdépartemental pour explorer les voies et moyens d'effectuer une étude de faisabilité sur le projet.</li> <li>- La préparation des Termes de référence par la Commission en vue de la sélection d'Experts pour effectuer l'étude.</li> <li>- Les formulaires de soumission et les Termes de référence ont été envoyés par Note verbale à</li> </ul>			

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p><b>PREND NOTE</b> du rapport de la réunion du Comité de suivi de la création d'une Chaîne panafricaine de Radio Télévision, tenue du 15 au 17 février 2006 au Caire (Egypte);</p> <p><b>RECONNAIT</b> l'importance de la création d'une Chaîne de Radio Télévision panafricaine qui exprime les aspirations communes des peuples africains à une information équilibrée reflétant la véritable image du continent et facilitant les échanges, en vue de populariser un projet qui constitue une priorité pour l'intégration africaine;.</p> <p><b>SE FELICITE</b> de l'offre de l'Egypte de prendre en charge dix (10) pour cent du budget du projet;;</p> <p><b>INVITE</b> les Etats membres à redoubler d'efforts en vue de la création d'une Chaîne panafricaine de Radio Télévision d'information générale, sous les auspices de l'Union africaine et propriété de ses Etats membres, auxquels reviendra la</p>	<p>tous les Etats membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la date de clôture des soumissions, la Commission avait reçu 15 candidatures ;</li> <li>- Le Comité a établi les critères pour la sélection des candidats.</li> <li>- Sur les 15 candidats, deux ont été sélectionnés pour les postes de Gestionnaire du projet et de Technicien respectivement.</li> </ul> <p>Une Réunion a été tenue à Addis-Abeba avec le chef d'équipe, le 06 novembre 2008, pendant laquelle le calendrier suivant a été convenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport préliminaire sera prêt le 6 décembre 2008.</li> <li>- Le rapport technique final le 15 janvier 2009.</li> <li>- Le projet de rapport consolidé pour examen par le Bureau du Conseiller juridique à la première semaine de février 09.</li> <li>- Sur la base des commentaires et du rapport technique, un rapport complet sera finalisé par les</li> </ul>			



Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>responsabilité de décider des partenariats à établir, en termes de savoir-faire techniques et de financement;</p> <p><b>EXHORTE</b> les Etats membres à s'engager à soutenir et à accélérer le processus de mise en œuvre du projet de Chaine de Radio Télévision, destinée essentiellement à diffuser aux populations africaines des informations, des activités sportives et culturelles, des documentaires et des films africains, susceptibles d'élargir les possibilités de communication entre les peuples;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'organiser une réunion de hauts responsables des Etats membres et d'experts, d'examiner les aspects relatifs au cadre juridique, au financement et aux volets technologiques et techniques du projet et en faire un rapport exhaustif sur tous ces aspects;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission d'entreprendre une étude exhaustive sur la question et de la soumettre, dans un premier temps à l'examen des</p>	<p>deux experts à la fin février 2009.</p> <p>- Mi-avril : suivant la soumission du rapport, une réunion des Experts et Ministres africains de la communication et de l'information aura lieu pour examiner le rapport et prendre des décisions sur l'avenir des chaînes de télévision et de radio panafricaines, avant la décision finale du Conseil exécutif et le sommet en juin/juillet 2009.</p>			

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	hauts responsables des Etats membres, et ensuite à la Conférence des ministres de l'Information et de la Communication, qui présentera ses conclusions et ses recommandations à la session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2007.				

**ADMINISTRATION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

Décisions : N° & Titre	Décisions : Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec.415 (XIII)</b>  <b>Décision sur le Système de Sécurité Sociale de l'Union africaine- Doc.EX.CL/407 (XIII)-a</b></p>	<p><b>RECONNAÎT</b> la nécessité urgente d'améliorer le système de sécurité sociale de l'UA et <b>REAFFIRME</b> ses précédentes décisions de réalisation de cet objectif;</p> <p><b>SE FELICITE</b> des recommandations faites par la Commission concernant la structure, le mandat et les implications financières de la Caisse de Retraite envisagée de l'UA tel que demandé par le Conseil exécutif lors de sa onzième session ordinaire tenue à Accra (Ghana) en juillet 2007.</p> <p><b>DECIDE de ce qui suit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produire, dès que possible, les modalités de création d'une Caisse de Retraite de l'UA;</li> <li>2. Mettre fin au contrat actuellement en vigueur avec ALICO pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009;</li> <li>3. Retirer les avoirs accumulés</li> </ol>	<p>La Décision de retrait d'ALICO a été communiquée à cette dernière à la fin octobre 2008. Un consultant travaillait sur la question et le fonds devrait être opérationnel en janvier 2009. Les modalités pratiques pour le retrait</p>			

Décisions : N° & Titre	Décisions : Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>après d'ALICO sur une période de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.</p> <p>4. <b>DECIDE de maintenir l'âge de la retraite des membres du personnel de l'UA à soixante (60) ans.</b></p>	<p>effectif d'ALICO sont en train d'être mises au point.</p>			
<p>EX.CL/Dec.416 (XIII) Décision sur le Système révisé de Quota de l'Union africaine Doc. EX.CL/407 (XIII)-a</p>	<p><b>RECONNAIT la nécessité pour le Conseil exécutif d'adopter un système relatif aux quatre-vingt-deux (82) postes complémentaires de la catégorie des professionnels à la structure de juillet 2003 de Maputo ;</b></p> <p><b>APPROUVE le Système de Quota élaboré au titre du scénario 2 comme ci-après:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les principes d'unité et de solidarité qui ont favorisé l'adoption de la structure de Maputo soient utilisés comme base pour la distribution des quatre-vingt-deux (82) postes complémentaires ;</li> <li>2. La formule du système de quota de Maputo soit utilisée;</li> <li>3. La part du Quota de chaque Etat membre soit portée de quatre (4) à cinq (5) nationaux;</li> <li>4. Les 29 postes restants soient</li> </ol>	<p>Les quotas révisés au 31 juillet 2008 ont été fournis aux Etats membres.</p>			

Décisions : N° & Titre	Décisions : Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>divisés entre les Etats membres sur la base des taux de contributions statutaires.</p> <p><b>AUTORISE la Commission à se servir de ce système de quota dans l'exercice de recrutement en cours ;</b></p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT à la Commission de tenir informés les Etats membres, sur une base régulière, sur l'état de leurs quotas et lorsque de nouveaux postes sont créés.</b></p>	<p>Action prise en conséquence</p> <p>Ceci sera fait en temps utile.</p>			

**SERVICE DES CONFERENCES**

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec.419 (XIII) décision sur le calendrier des réunions de l'union africaine pour la période de mai a décembre 2008</b> Doc. PRC/RPT (XV)</p>	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de ne pas programmer de réunions au cours du mois précédant les réunions de la Conférence, afin d'allouer les ressources nécessaires à la préparation et à la finalisation des documents desdites réunions du Sommet ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de veiller à ce que les fêtes et évènements religieux soient pris en compte lors de l'élaboration du calendrier des réunions ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de réduire le nombre des réunions compte tenu de ses capacités et des ressources dont elle dispose, et d'éviter le chevauchement des réunions;</p>	<p>Partiellement mise en application puisque des réunions sont encore programmées pendant le week-end</p> <p>Non entièrement mise en application. Le nombre de réunions est toujours très élevé.</p>	<p>Sera mise en application en 2009</p>	<p>Les réunions avec points à l'ordre du jour se tiennent dans le délai établi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'importantes réunions dont les documents doivent être traduits se tiennent également alors que les documents du Sommet sont en train d'être traduits ;</li> </ul>	<p>Les réunions qui donnent lieu à des rapports ne devraient pas se tenir pendant cette période bloquée, car la traduction de leurs rapports détournera l'attention des documents du Sommet. Ceci pourrait être accepté seulement dans des cas très exceptionnels.</p>

	<p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission de s'assurer que les propositions de réunions soient préparées et soumises à temps en vue de les inclure dans le calendrier des réunions de l'année suivante, qui doit être présenté au COREP, au mois de novembre de chaque année, et adopté lors de la session de janvier ;</p> <p><b>DEMANDE GALEMENT</b> à la Commission de transmettre les conclusions des réunions de l'UA aux États membres dans les meilleurs délais;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'inclure les réunions du COREP et des sous-comités ainsi que celles du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), dans le calendrier des réunions;</p> <p><b>DEMANDE ENFIN</b> à la Commission de l'UA d'examiner les modalités d'utiliser les salles et équipement de conférence de la Communauté économique</p>	<p>Partiellement mise en application ; la soumission de propositions de projet de calendrier par la plupart des directions est très en retard par rapport au délai.</p> <p>Partiellement mise en application</p> <p>Effectuée</p> <p>CEA consciente de la Décision</p>		<p>Délai insuffisant pour permettre à la CSD de tenir des réunions de coordination avec les directions pour ajuster leur calendrier.</p> <p>Toutes les directions ne soumettent pas leurs documents à la traduction selon les délais fixés.</p> <p>La CUA a commencé à utiliser les structures de la CEA, mais le paiement est</p>	<p>Les Départements doivent respecter les délais fixés.</p> <p>La décision devrait être prise au niveau du Secrétariat exécutif de la CEA Rationaliser les</p>
--	--	--	--	--	--

	des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), dans le cadre de la Coopération entre les deux organisations.			requis	réunions de la Commission de l'UA où nous pouvons nous satisfaire de nos propres structures en attendant que le nouveau complexe de conférences de la Commission de l'UA soit achevé.
--	---	--	--	--------	---



**PROGRAMMATION, BUDGET, FINANCES ET COMPTABILITE**

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en application (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Non appliquée	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>EX.CL/Dec.378 (XII) Budget 2008</b>	Le COREP doit revoir le règlement financier concernant le surplus budgétaire ;	Les documents préparés comprenaient les années de 2004 à 2007. Les excédents seront discutés par le Sous-Comité consultatif en totalité, et celui-ci fera les recommandations nécessaires en conséquence.			
<b>EX.CL/Dec.379(XII) Contributions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les sanctions aux Etats membres concernés et continuer de les sensibiliser pour qu'ils paient leurs dettes ;</li> </ul>	PBFA a préparé les plans de paiement pour certains pays. Le Sous-comité se réunira en juin pour examiner la question. Quelques pays ont depuis commencé à payer, comme les Seychelles, alors que la République de Sao Tome et Principe a déclaré qu'elle commencerait à payer selon le plan de paiement donné par la Commission.			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendre l'exemption au Burundi et à la Sierra Leone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en application</li> </ul>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en application (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Non appliquée	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer à la Tunisie un barème des quotes-parts de 2.88% pour 2004&amp;2005 et lui demander de payer tous ses arriérés sur cette base;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en application et les arriérés ont été payés</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser l'analyse du formulaire standard pour les pays sortant de conflit et soumettre un rapport complet au Sous-comité des contributions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail encore en cours en consultant le Département de Paix et de Sécurité.</li> <li>Le document sera discuté dans le Sous-comité.</li> </ul>			
EX.CL/Dec.395(XII) Achat d'une propriété de l'UA pour le Bureau de la représentation de l'UA à Washington DC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier un immeuble pour abriter le Bureau de la représentation de l'UA et soumettre à cet effet un mécanisme financier au COREP pour lui permettre d'effectuer cet achat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission accomplie et le rapport doit être examiné par la Commission des marchés.</li> <li>L'immeuble précédent a été repris par un autre acheteur, et le Bureau a commencé à en chercher un autre.</li> </ul>			
EX.CL/Dec.403(XII) Achat d'un nouvel immeuble pour la représentation de l'UA à Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et soumettre au COREP à travers son Sous-comité consultatif, le mécanisme financier pour la mise en œuvre de cette Décision et pour acheter le nouvel immeuble aussitôt après</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport discuté par la Commission des marchés et une mission doit être effectuée par les membres de la Commission des marchés.</li> <li>L'immeuble a été payé entièrement à 2,1m euros, en utilisant</li> </ul>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requisite	Mise en application (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Non appliquée	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
		l'acquisition du code de propriété de l'UA et les processus de soumission pour la rénovation ont commencé.			
<b>EX.CL/Dec.404(XII) Indemnité de Représentation des Commissaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer tous les paiements dus jusqu'au 31 décembre 2008 comme approuvé rétroactivement par le Conseil et continuer de payer les indemnités de représentation pour un montant de 250.00 \$EU aux Commissaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en application</li> </ul>			
<b>EX.CL/Dec.407(XII) Parlement Panafricain (PAP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'amendement de EX.CL/Dec.98 (V) comme spécifié dans la Décision et conformément au Règlement financier de l'UA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau du Conseiller juridique et PBFA ont communiqué avec le PAP pour davantage expliquer la décision prise et insister sur la nécessité pour le PAP de la mettre en œuvre entièrement.</li> <li>Le PAP insiste toujours que les Membres du Parlement doivent avoir des taux supérieurs, il a été conseillé au PAP de préparer un document sur ces indemnités à</li> </ul>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en application (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Non appliquée	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
		soumettre au COREP à travers le Sous-comité consultatif sur les questions administratives et financières.			
EX.CL/Dec.417 (XIII) Décision sur l'Excédent budgétaire et le Transfert entre les postes budgétaires – Doc.EX.CL/407 (XIII)-a	<p><b>AUTORISE ce qui suit :</b></p> <p>1. L'augmentation du montant du Fonds de roulement de deux millions (2.000.000) de dollars des Etats-Unis à cinq millions (5.000.000 des dollars des Etats-Unis à compter de l'exercice budgétaire de 2008;</p> <p>2. L'utilisation d'une partie des arriérés, reçus au cours de l'exercice 2008, pour accroître le montant du Fonds de roulement.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Comité des Représentants permanents, par l'intermédiaire de son Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, d'examiner la question de</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Un document a été préparé et sera discuté pendant la prochaine réunion du Sous-comité.</p>			

	<p>l'excédent budgétaire dès que les états financiers de 2007 seront disponibles;</p> <p><b>REJETTE</b> la demande du Président de la Commission d'effectuer des virements d'un poste budgétaire du budget approuvé à un autre poste budgétaire.</p>				
<p><b>EX.CL/Dec.418 (XIII)</b> Décision sur les contributions des Etats membres Doc. PRC/RPT (XVI)</p>	<p><b>FELICITE</b> les Etats membres qui sont à jour dans le paiement de leurs contributions;</p> <p><b>EXHORTE</b> les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'acquitter de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Union afin de faciliter la réalisation de ses objectifs;</p> <p><b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres qui ont des arriérés à les éponger intégralement;</p>	<p>Les Etats membres ont continué à payer les arriérés, et 17 pays ont payé une partie des arriérés, au 31 octobre 2008, comme le montre</p>			

	<p><b>DECIDE QUE</b> Les sanctions imposées à l'encontre des Etats membres ci-après soient maintenues :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Cap Vert</li><li>2. République démocratique du Congo</li><li>3. Erythrée</li><li>4. Sao Tome &amp; Principe</li><li>5. Seychelles</li></ol> <p><b>REITERE</b> sa demande à la Commission de proposer une formule qui pourrait être appliquée aux Etats membres émergents d'une situation de conflit, pour examen par la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2009.</p>	<p>le Rapport sur les contributions.</p> <p>Le document a été préparé et sera discuté au Sous-comité sur les contributions.</p>			
--	---	---	--	--	--

**DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES**

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
<b>DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec.423 (XIII)</b> Décision sur la situation des Réfugiés, des Rapatriés et des Personnes déplacées en Afrique <b>EX.CL/413 (XIII)</b></p>	<p><b>DEMANDE aux pays d'origine de promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale en vue de créer les conditions propices au retour des victimes de déplacement forcé dans des conditions de sécurité et dans la dignité, et de continuer de s'attaquer aux causes profondes du problème des déplacements forcés en vue de son élimination totale ;</b></p>	<p>Mise en œuvre en cours. Les efforts continuent à avoir lieu en collaboration avec les partenaires pertinents pour plaider pour et sensibiliser sur la situation des victimes du déplacement forcé. Les activités de sensibilisation ont également été entreprises pendant les missions d'évaluation humanitaire du Sous-comité du COREP pour les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées internes aux Etats membres affectés, à savoir l'Angola, le Tchad, la République centrafricaine, le Rwanda et l'Ouganda.</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p><b>INVITE les organisations humanitaires, ainsi que les donateurs, en raison de l'urgence, de l'importance et de la complexité de la situation du déplacement forcé dans le continent, à renforcer leurs capacités et à harmoniser leurs activités afin qu'elles aient un impact positif sur la situation humanitaire ;</b></p> <p><b>INVITE le Haut Commissaire des Nations Unies pour les</b></p>	<p>Mise en œuvre en cours. La Décision a été transférée à tous les partenaires ainsi qu'aux membres du Comité de coordination de l'UA sur l'assistance et la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes (CCAR). HARDP a organisé des réunions biennuelles avec les Partenaires de l'UA pour discuter des secteurs d'activités communes. Aussi, les agences de l'ONU et les autres partenaires concernés par la mise en œuvre ont adopté une approche groupée pour améliorer la coordination pour répondre aux besoins de victimes de déplacement forcé dans les pays affectés.</p> <p>Mise en œuvre en cours. La Commission</p>			



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>réfugiés, en vertu de ses compétences en matière de protection, à continuer et à renforcer son rôle dans la protection et l'assistance aux personnes déplacées dans le cadre du mécanisme de coordination de l'ONU ;</p> <p><b>NOTE AVEC SATISFACTION les progrès réalisés par les experts juridiques des Etats membres dans la finalisation du projet de Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique afin d'aboutir à son adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'occasion de leur prochain Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, prévu en novembre 2008 ; et LANCE UN APPEL aux Etats membres qui le souhaitent, pour qu'ils manifestent leur intérêt à abriter le Sommet ;</b></p> <p><b>INVITE INSTAMMENT les</b></p>	<p>continue à travailler en étroite collaboration avec le HCR sur différentes activités, y compris l'élaboration du projet de Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique.</p> <p>Entièrement mise en œuvre. En août 2008, la République de l'Ouganda a offert d'abriter le Sommet spécial les 2 et 3 avril 2009.</p> <p>Entièrement mise en</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p><b>Etats membres à participer activement aux réunions des experts et des ministres en charge des questions du déplacement forcé, ainsi qu'au Sommet historique spécial, premier du genre, sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique ;</b></p> <p><b>DEMANDE à la Commission, en consultation avec les Etats membres, de procéder à l'actualisation des statistiques et de présenter au Conseil exécutif les dernières statistiques sur le déplacement forcé des populations dans un rapport relatif à la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées ;</b></p> <p><b>DEMANDE ENFIN à la Commission de continuer à suivre l'évolution de la situation des réfugiés, des</b></p>	<p>œuvre. La réunion des Experts des Etats membres et des ministres chargés des questions de déplacement forcé s'est tenue du 5 au 11 novembre 2008, et a vu la participation de plus de la moitié des Etats membres de l'UA.</p> <p>Entièrement mise en œuvre. En septembre 2008, la Commission a envoyé une Note verbale à tous les Etats membres de l'UA, faisant référence à la Décision EX.CL/Dec.423(XIII) du Conseil exécutif de juin 2008, et demandant des statistiques à jour sur la situation actuelle du déplacement forcé dans leurs pays.</p> <p>Entièrement mise en œuvre. Des missions ont été entreprises dans plusieurs pays</p>		<p>10 Etats membres ont répondu à la demande, et la Commission devait par conséquent compter surtout sur les informations des agences de l'ONU, particulièrement le HCR.</p>	

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	rapatriés et des personnes déplacées et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2009.	affectés par le déplacement forcé, et la Commission a recueilli des informations à jour sur la situation du déplacement forcé sur le Continent. Un rapport est présenté à cette Session.			
EX.CL/Dec. 438 (XIII) <b>DÉCISION SUR LA COOPÉRATION AFRO-ARABE</b> Doc. EX.CL/438(XIII)	<p><b>DÉCIDE</b> de la création du Forum de développement afro-arabe où les associations professionnelles, les chercheurs, la société civile, le secteur privé, les éminentes personnalités africaines et arabes etc. se réuniront et discuteront des questions d'intérêt commun aux deux régions et</p> <p><b>APPROUVE</b> le Cadre et les Modalités pour la création du Forum adoptés par la 3<sup>ème</sup> Réunion consultative des secrétariats de l'UA et de la Ligue arabe tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en décembre 2007 ;</p> <p><b>DEMANDE</b> au Président de la Commission et au Secrétaire général de la</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>Ligue des États arabes d'entamer la préparation de la session inaugurale du Forum prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de 2008;</p> <p><b>SE FELICITE</b> de la réaffirmation par la Grande Jamahiriya Arabe de son offre d'accueillir la 13<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent de la Coopération Afro-Arabe et <b>DEMANDE</b> au Président de la Commission de mener des consultations avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes en vue de convenir des dispositions nécessaires à prendre pour la tenue de ladite Session;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission, en collaboration avec le Secrétariat de la Ligue des Etats arabes, du Comité des Représentants permanents (COREP), à travers son Sous-comité sur la coopération multilatérale, d'élaborer la documentation nécessaire sur la Coopération Afro-arabe, y compris un projet de</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>stratégie conjointe et un Plan d'action portant sur les questions d'intérêt commun, notamment la paix et la sécurité, la coopération économique et l'investissement;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de convoquer une réunion des douze (12) membres africains pour élaborer une position commune avant la tenue de la réunion du Comité permanent;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission et au Secrétariat de la LEA de prendre les dispositions nécessaires pour la convocation du Sommet Afro-arabe;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission de faire rapport au COREP sur les mécanismes institutionnels de coopération proposés entre l'UA et la LEA ainsi que sur les activités des institutions conjointes Afro-arabe et les propositions visant à améliorer leurs</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>activités;</p> <p><b>SOULIGNE</b> la nécessité de consultations régulières entre les ambassadeurs africains et arabes dans les capitales et villes choisies, en particulier à Addis-Abeba, au Caire, à Bruxelles, à Genève, à New York et à Washington en vue de coordonner les actions et, dans la mesure du possible, harmoniser les positions sur les questions mondiales et régionales d'intérêt commun ;</p> <p><b>APPROUVE</b> la création des Comités afro-arabes d'Ambassadeurs dans les capitales et villes identifiées et autres villes où l'Union africaine et la Ligue des États arabes ont des représentations ;</p> <p><b>INVITE</b> les chefs de toutes les Délégations permanentes et Missions diplomatiques de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes à travailler de concert pour la création et le bon fonctionnement des Comités.</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
<p>EX.CL/Dec. 440 (XIII) <b>DECISION SUR LA SITUATION EN PALESTINE ET AU MOYEN-ORIENT</b></p> <p>Doc. EX.CL/442 (XIII)</p>	<p><b>REAFFIRME</b> son soutien au règlement pacifique du conflit israélo-palestinien conformément aux principes du droit international et à toutes les résolutions pertinentes et <b>DEMANDE</b> au Conseil de sécurité des Nations Unies, d'assumer les responsabilités qui lui incombent aux termes de sa Charte en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales pour aboutir à une paix globale juste et durable ;</p> <p><b>REAFFIRME EGALEMENT</b> son soutien à l'Initiative Arabe pour la Paix adoptée au cours du Sommet de la Ligue Arabe de 2002 à Beyrouth et <b>EXHORTE</b> Israël à accepter et à saisir cette occasion historique qui vise à mettre fin au conflit Israélo-palestinien et à instaurer la paix dans la région ;</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p><b>EXPRIME EN OUTRE</b> sa reconnaissance à la République arabe d'Egypte pour ses efforts inlassables qui ont contribué au retour au calme dans la Bande Gaza et <b>LANCE UN APPEL</b> à Israël pour qu'il coopère de bonne foi à sa mise en œuvre et lève les blocus imposés dans la Bande de Gaza;</p> <p><b>CONDAMNE</b> la décision du Gouvernement israélien de construire 820 nouveaux logements à Jabal Abu Ghneim, Shuafat et à Beit Hanina dans les territoires occupés depuis 1967, considérée comme une sérieuse menace au processus de paix ;</p> <p><b>EXHORTE</b> le Gouvernement israélien à mettre fin à toutes les mesures unilatérales visant à instaurer des réalités nouvelles dans les territoires palestiniens occupés, en particulier la construction en cours des colonies de peuplement illégales qui</p>				



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>constituent une nouvelle réalité géopolitique et <b>EXHORTE</b>, en outre le Gouvernement israélien à mettre fin dans les plus brefs délais à toutes les activités d'occupation des territoires palestiniens occupés, à lever les barrages routiers, à détruire le Mur de séparation de l'Apartheid en cours de construction dans les territoires occupés et à se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice et à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies à cet égard ;</p> <p><b>CONDAMNE</b> Israël pour la poursuite des travaux autour, à l'intérieur et sous la mosquée Al Aqsa et la destruction délibérée des sites archéologiques et de la ville Al-Qods (Jérusalem) en plus des destructions des sites religieux et des valeurs religieuses, historiques et liées à la civilisation;</p> <p><b>CONDAMNE FERMEMENT</b> l'autorité israélienne</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>d'occupation et dénonce les pratiques et politiques répressives, en particulier, les invasions constantes, les assassinats quotidiens, les incursions brutales perpétrées contre les civils palestiniens sans défense dans les territoires palestiniens occupés y compris dans la ville d'Al-Qods (Jérusalem), la capitale et <b>EXHORTE</b> le gouvernement israélien à mettre fin, dans les plus brefs délais, à ses activités qui constituent une flagrante violation du Droit international et de la Quatrième Convention de Genève de 1949 ;</p> <p><b>EXHORTE</b> la communauté internationale et en particulier toutes les organisations internationales des Droits de l'Homme à prendre effectivement la défense des prisonniers et détenus dans les prisons Israéliennes et à travailler à leur libération, et à obliger Israël à se conformer au Droit et au Traité</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>internationaux pertinents ; <b>REITERE</b> que l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région ne peut être réalisée sans la libération de tous les prisonniers et détenus palestiniens des prisons israéliennes</p> <p><b>DEMANDE</b> au Gouvernement israélien de mettre fin à l'occupation des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris des territoires syriens et libanais et de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 et 338, la Déclaration de Madrid, le principe de la terre contre la paix, l'Initiative arabe pour la paix et la feuille de route en vue de parvenir à un règlement juste, global, durable et pacifique du conflit israélo-arabe ;</p> <p><b>PREND NOTE</b> des efforts déployés par le Comité des dix (10) Etats membres sur la Palestine créé par la décision AHG/Dec. 182 (XXXVIII) de</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>juillet 2002 et <b>DEMANDE</b> que des efforts continus soient déployés par l'Union africaine dans la recherche d'une solution juste, globale, durable et pacifique au conflit, en Palestine et au Moyen-Orient ; et</p> <p><b>ACCUEILLE FAVORABLEMENT</b> la proposition de la Présidence en exercice de l'UA de se rendre à Ramallah pour vivre la réalité de la situation qui prévaut actuellement dans les territoires occupés.</p> <p><b>SE FELICITE</b> de l'évolution récente de la situation au Liban qui a abouti à l'accord sur l'élection du Président de la République et à la formation d'un gouvernement, et <b>INVITE</b> toutes les parties libanaises à œuvrer à la consolidation de cet acquis majeur pour la restauration de la paix et la réconciliation nationale.</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
<p>EX.CL/Dec.448 (XIII) <b>DECISION SUR LE RAPPORT DU PARLEMENT PANAFRICAIN</b></p> <p>Doc.EX.CL/423 (XIII)</p>	<p><b>AUTORISE</b> le PAP à créer et à rendre opérationnel un fonds d'affectation spéciale pour fournir des crédits supplémentaires en vue de la mise en œuvre de ses activités;</p> <p><b>DECIDE</b> de créer un Forum conjoint comprenant le Président de la Commission et les autres responsables de tous les organes de l'Union pour leur permettre de coordonner leurs programmes et leurs activités.</p>	<p>Rapport du PAP</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
<p>EX.CL/Dec.449 (XIII) <b>DECISION SUR LE RAPPORT DES ACTIVITES DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES POUR L'ANNEE 2007</b></p> <p><b>Doc.EX.CL/445 (XIII)</b></p>	<p><b>AUTORISE</b> la CADHP à soumettre, en 2009, une nouvelle structure du greffe de la Cour et de nouvelles propositions concernant le Statut des juges;</p> <p><b>LANCE UN APPEL</b> aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, et qu'ils souscrivent à la Déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour pour recevoir les requêtes émanant d'individus et d'organisations non gouvernementales;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la République Unie de Tanzanie, pays abritant le Siège de la CADHP, en collaboration avec la Commission, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre dans</p>	<p>La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples doit soumettre des propositions en coordination avec AHRD</p> <p>La Cour doit faire son rapport</p> <p>République unie de Tanzanie et la CADHP doivent faire rapport</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	les meilleurs délais possibles à la disposition de la Cour un Siège doté d'une structure opérationnelle et ce, conformément aux dispositions de l'Accord de siège.				
<p><b>EX.CL/Dec.452 (XIII)</b> <b>DECISION SUR LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE AU ZIMBABWE</b></p>	<p><b>INVITE</b> toutes les parties à faire preuve de retenue, à s'abstenir de tout acte de violence et à amener leurs partisans à mettre immédiatement fin à l'usage de la violence et de l'intimidation;</p> <p><b>EXHORTE</b> les parties à prendre l'engagement de rechercher un règlement pacifique de la crise actuelle à travers le dialogue;</p> <p><b>SOULIGNE</b> la nécessité pour toutes les parties d'œuvrer à la recherche d'une solution durable.</p>				
<p>Ex.CL/Dec.453 (XIII) Rev. 1 Décision sur les Candidatures africaines à des postes dans le</p>	<p>1. <b>APPUIE</b> les candidatures suivantes:</p> <p>i. La République arabe</p>	<p>Egypte élue membre au Conseil des</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
système international – Doc.Ex.CL/449(XIII)	<p>deux (2) sièges réservés à l'Afrique à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour la période 2008-2010;</p> <p>ii. La République du Burkina Faso, pour un des deux (2) sièges réservés à l'Afrique au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), pour la période 2008-2010;</p> <p>iii. La République d'Ouganda comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2009-2010;</p> <p>iv. L'Ambassadeur Abdul Samad Minty de l'Afrique du Sud, au poste de Directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), au cas où</p>	<p>Gouverneurs de l'AIEA</p> <p>Burkina Faso élu membre au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA</p> <p>République d'Ouganda élue membre non Permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU</p>			



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>l'actuel Directeur général, M. Mohamed El Baradei de l'Egypte ne briguerait pas un nouveau mandat;</p> <p>v. Dr Abdulqawi Ahmed Yusuf de la Somalie, au poste de Juge à la Cour internationale de Justice (CIJ), aux élections qui auront lieu au cours des sessions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité des Nations Unies en octobre 2008;</p> <p>vi. L'Egypte et la Tunisie, pour réélection au sein du Conseil d'Administration et du Conseil d'exploitation de l'Union Postale Universelle (UPU);</p> <p>vii. Le Burkina Faso et la Libye, pour des sièges au sein du Conseil d'Administration et du Conseil d'exploitation de l'Union Postale Universelle (UPU);</p>	<p>Non-élection du Dr. Abdulqawi Ahmed Yusuf de la Somalie au poste de juge à la CIJ</p> <p>Réélections de l'Egypte et de la Tunisie</p> <p>Non-réélection du Burkina Faso et élection de la Libye au sein du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation de l'Union Postale Universelle (UPU)</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>viii. M. Gilbert Houngbo du Togo, au poste de Président du Fonds International pour le Développement agricole (FIDA);</p> <p>ix. M. Fatih Bouayad-Agha de l'Algérie, pour un nouveau mandat à la Commission de la Fonction publique internationale pour la période 2009-2010, aux élections qui auront lieu au cours de la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies;</p> <p>x. Chief Michael Kaase Aondoakaa SAN du</p>	<p>Nommé le 08 septembre 2008, au poste de Premier Ministre de son pays, le Togo, il n'est plus certain qu'il souhaite encore être candidat pour les élections qui auront lieu en février 2009 pour succéder au suédois en poste. Il est à noter que de 1984 à 1993, l'algérien Idriss Jazaïry a occupé ce poste.</p> <p>M. Fatih Bouayad-Agha a été réélu à la CFPI</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>Nigeria, au Conseil d'Administration de l'Institut international du Droit privé UNIDROIT), aux élections du Conseil d'Administration de l'Institut International du Droit Privé (UNIDROIT), qui auront lieu à Rome (Italie);</p> <p>xi. M. Pollar Awich de l'Ouganda, au poste de membre du Comité des Nations Unies sur les droits de l'Enfant, aux élections qui se tiendront à New York en novembre 2008;</p> <p>xii. L'Ambassadeur Ahmed Amin Fathalla d'Egypte, comme membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies aux élections qui auront lieu en septembre 2008;</p> <p>2. <b>DECIDE</b> que les candidatures du Nigeria et de la Sierra Leone pour les sièges de membres non</p>	<p>M. Pollar Awich de l'Ouganda élu au Comité jusqu'en décembre 2009</p> <p>L'Ambassadeur Ahmed Amin Fathalla élu au Comité jusqu'en décembre 2009</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies seront examinées au cours des sessions ultérieures du Comité ministériel précédant les élections.</p> <p><b>3. DECIDE EGALEMENT</b> d'appuyer les candidatures suivantes:</p> <p>i. M. Rajsoomer Lallah de Maurice, pour sa réélection comme membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2009-2010, aux élections qui auront lieu à New York en septembre 2008;</p> <p>ii. M. El Hadji Lamine Moctar Bousso du Sénégal, comme membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2009-2010, aux élections qui auront lieu à New York en septembre 2008;</p> <p>iii. M. Bouzid Lashari de</p>	<p>M. Rajsoomer Lallah de Maurice, réélu membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU jusqu'en 2012</p> <p>M. El Hadji Lamine Moctar Bousso du Sénégal non élu au Comité des droits de l'homme de l'ONU</p> <p>M. Bouzid Lashari élu au Comité des droits</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mis en œuvre (Entièrement/Partielle ment) Action prise	Mise en œuvre non effectuée	Contraintes	Voies et moyens d'éliminer les contraintes
	<p>l'Algérie, comme membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2009-2010, aux élections qui auront lieu à New York en septembre 2008;</p> <p>iv. Le Prof. Amsatou Sow Sidibe, du Sénégal comme membre du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, aux élections prévues à New York, le 30 juillet 2008;</p> <p>v. Le Juge Sanji Monageng de la République du Botswana, au poste de Juge au Tribunal pénal international (TPI) aux élections prévues en janvier 2009.</p>	<p>de l'homme de l'ONU jusqu'en 2012</p> <p>Le Prof. Amsatou Sow Sidibe non élu au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</p> <p>Les élections n'ont pas encore eu lieu</p>			

DÉCISIONS DE LA CONFERENCE

<p><b>Assembly/AU/Dec. 198 (XI)</b> <b>Décision sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs</b></p>	<p><b>PREND NOTE</b> du fait que vingt-huit (28) Etats membres ont volontairement adhéré au MAEP et <b>INVITE</b> tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Mécanisme ;</p> <p><b>INVITE</b> le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud à accorder toutes les facilités au MAEP pour lui permettre de s'acquitter de son mandat ;</p> <p><b>DÉCIDE</b> que les structures du MAEP, à savoir le Forum du MAEP, le panel du MAEP, et le Secrétariat du MAEP font désormais partie des processus et des structures de l'Union africaine ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de négocier et de conclure un accord de Siège avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour le MAEP afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.</p>	<p>L'Afrique du Sud et le MAEP doivent établir des rapports sur la question</p> <p>L'Afrique du Sud et le MAEP doivent établir des rapports sur la question.</p>			
<p><b>Assembly/AU/Dec. 200 (XI)</b> <b>Décision sur le rapport sur les activités de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples Doc. EX.CL/446 (XIII)</b></p>	<p><b>ADOpte ET AUTORISE</b>, conformément à l'Article 59 de la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples (la Charte), la publication des 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> rapports d'activité de la Commission des droits de l'Homme et de leurs Annexes ;</p> <p><b>LOUE</b> l'APRM pour le travail accompli et lui conseille vivement de poursuivre ses efforts et de les intensifier à cet effet ;</p> <p><b>RÉITÈRE</b> le besoin de fournir à l'ACHPR des ressources adéquates pour mettre fin à la</p>				

	<p>dépendance des donateurs et pour permettre à l'ACHPR de s'acquitter de ses obligations avec efficacité et indépendance ;</p> <p><b>EXPRIME SA RECONNAISSANCE</b> au gouvernement de la République de Gambie pour les efforts déployés en qualité de pays hôte de l'ACHPR pendant les vingt dernières années, et demande vivement au Gouvernement de fournir un siège permanent à l'ACHPR, conformément aux Critères relatifs à l'accueil d'organes de l'UA adoptés en juillet 2005 ;</p> <p><b>DEMANDE</b> au Comité des représentants permanents (COREP) d'accélérer l'examen des propositions relatives à la Structure du Secrétariat de la CADHP, en vue de doter le Secrétariat d'un personnel suffisant pour accomplir efficacement son mandat ;</p> <p><b>EXHORTE</b> la CADHP à accélérer l'examen et la finalisation de la version révisée de ses Règles de procédure, tout en veillant à ce que ces Règles soient en harmonie avec la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples ;</p> <p><b>ENCOURAGE</b> la CADHP, en collaboration avec la Commission de l'UA, à entreprendre les démarches nécessaires pour régulariser la situation de la CADHP en tant qu'organe de l'UA ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la CADHP d'élaborer des propositions relatives aux honoraires, per diem et autres indemnités devant être payés aux Membres de la CADHP, aux fins d'être examinées par les organes politiques de l'UA ;</p>	<p>La Gambie et l'ACHPR doivent établir des rapports sur la question</p>			
--	--	--	--	--	--

	<p><b>DEMANDE ÉGALEMENT</b> à la CADHP d'élaborer un document sur la manière dont la Commission africaine s'acquitte de son travail, en vue d'améliorer la compréhension des parties prenantes de ses méthodes de travail et de son mode de fonctionnement ;</p> <p><b>PREND NOTE</b> des remarques et des réserves émises par la République arabe d'Égypte concernant les imperfections de la CADHP en matière de traduction, d'interprétation et de communication de documents aux États membres, dues à des contraintes en matière de ressources humaines et financières, ce qui peut donner lieu à des insuffisances en termes de procédure et de substance.</p> <p><b>DEMANDE AUSSI</b> à la CADHP de présenter un rapport sur la question à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée en 2009 ;</p>				
--	---	--	--	--	--

<p><b>ASSEMBLY/AU/Dec. 204 (XI)</b> <b>Décision sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies</b> <b>Doc. Assembly/AU/8 (XI)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> au Comité des dix d'aborder d'autres questions relatives à la réforme du système des Nations Unies, et de présenter un rapport sur les progrès réalisés à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée ;</p> <p><b>DÉCIDE</b> de renouveler la directive aux Représentants africains permanents auprès des Nations Unies, telle qu'énoncée dans la décision de l'Assemblée (Assembly/AU/Dec.184 (XI) de janvier 2008, relative à leur participation aux négociations intergouvernementales à New York ;</p>				
--	--	--	--	--	--



	<p><b>APPROUVE</b> la décision du Comité des dix d'avoir des rencontres régulières et demande à la Commission de l'Union africaine de faciliter leurs réunions.</p>				
--	---	--	--	--	--

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE**

<p><b>Assembly/AU/Res.1 (XI)</b> <b>Résolution sur le Zimbabwe</b></p>	<p>L'Assemblée décide ce qui suit :</p> <p><b>ENCOURAGER</b> le président Mugabe et le leader du parti du MDC, M. Morgan Tsvangirai à honorer leurs engagements concernant l'ouverture d'un dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple Zimbabween ;</p> <p><b>APPUYER</b> l'appel en faveur d'un gouvernement d'unité nationale ;</p> <p><b>APPUYER</b> la Facilitation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et <b>RECOMMANDER</b> que les efforts de médiation se poursuivent afin d'aider le peuple et les dirigeants du Zimbabwe à résoudre les problèmes qui les confrontent. A cet égard, la SADC devrait mettre en place un mécanisme sur le terrain afin de saisir l'élan en faveur d'une solution négociée ;</p> <p><b>DEMANDE</b> aux Etats et parties concernés de s'abstenir de toute action qui risque d'avoir un effet négatif sur le climat du dialogue.</p>				
--	--	--	--	--	--

**AFFAIRES SOCIALES**

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action prescrite	Activités réalisées	Non réalisées	Contraintes	Mesures prises pour surmonter ces contraintes
<b>DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<b>TRAVAIL, EMPLOI ET MIGRATION</b>					
<p>Décision sur la cinquième session Ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires Sociales <u>DOC. EX.CL/382 (XII)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les propositions de candidatures aux postes élevés et au sein des Commissions de l'OIT doivent être présentées à la CTAS par le Membre du Groupe Africain du Conseil de Direction de Genève, par l'entremise du Bureau de l'UA de Genève pour examen,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rapports seront présentés chaque année au mois de septembre.</li> <li>Certains Etats membres ont déclaré être impliqués dans les négociations,</li> <li>Toutes les candidatures ont été soumises conformément à la décision et examinées par le CTAS,</li> <li>Des Programmes de visites des Etats membres sont en cours afin de les aider dans le processus de mise en œuvre</li> </ul>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action prescrite	Activités réalisées	Non réalisées	Contraintes	Mesures prises pour surmonter ces contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>INVITE</b> LES ETATS MEMBRES à mettre en œuvre la Déclaration de l'UE sur les Migrations et le Développement</li>   <li>• <b>INVITE</b> la Commission, en collaboration avec le Conseil de Direction de l'ARI, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de revoir le mandat et la structure de l'ARI</li> </ul>	<p>La Commission a recruté un Consultant en vue de mener une étude et faire des propositions sur la restructuration et la redynamisation de l'ARI. Le Consultant a soumis son rapport, qui a été transmis à l'ARI. L'ARI n'a pas encore convoqué le Conseil de direction pour examiner le rapport du Consultant et convenir de la voie à suivre.</p>			

Décisions: N°& Titre	Décisions: Action prescrite	Activités réalisées	Non réalisées	Contraintes	Mesures prises pour surmonter ces contraintes
<b>DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Déc. 434 (XIII)</b>  <b>Décision sur la sixième session Ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires Sociales (CTAS) -Doc. EX.CL/433 (XIII)</b></p>	<p><b>EN APPELLE</b> aux Etats membres de soumettre leur rapport sur la mise en œuvre des Recommandations de la CTAS à la Commission de l'UA avant fin novembre 2008;</p> <p><b>EN APPELLE</b> également aux Etats membres d'appliquer le Cadre Politique sur les Migrations en Afrique, et la Déclaration de l'Union Européenne (EU) sur les Migrations et le Développement, tout en veillant à ce que les droits et la dignité des travailleurs migrants soient respectés par les pays hôtes;</p> <p><b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres à prendre part à l'Atelier des Experts sur l'Economie Informelle en Afrique et à contribuer à l'élaboration des stratégies et programmes continentaux y relatifs;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UE, en collaboration avec les Etats membres et les autres partenaires, de préparer pour 2009 un rapport analytique exhaustif sur la mise en œuvre de la Déclaration et le Plan</p>				

Décisions: N°& Titre	Décisions: Action prescrite	Activités réalisées	Non réalisées	Contraintes	Mesures prises pour surmonter ces contraintes
	<p>d'Action de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la réduction de la pauvreté;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> que se poursuive la réflexion sur la révision des méthodes de travail de la CTAS, et que cette question soit examinée au cours de la "Première session de la Conférence de l'UA des Ministres en charge du Développement Social qui aura lieu en octobre 2008;</p> <p><b>APPROUVE</b> toutes les propositions de candidature de la CTAS pour le Comité de Direction de l'Organisation Internationale du Travail (OIT-CD) telles qu'énumérées dans le rapport et comprenant:</p> <p>i) La candidature de l'Algérie à la Vice-présidence de la</p>	<p>Le Rapport sur la révision de la CTAS a été présenté à la première session de la Conférence des ministres de l'UA chargés du développement social, tenue en Namibie du 27 au 31 octobre 2008. Tout en prenant note des recommandations contenues dans le Rapport, les Ministres ont recommandé que la Conférence des Ministres de l'UA chargés du développement social soit institutionnalisée et se réunisse tous les deux ans, et que la Commission de travail et des affaires sociales de l'UA mette l'accent sur les questions de travail et d'emploi.</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action prescrite	Activités réalisées	Non réalisées	Contraintes	Mesures prises pour surmonter ces contraintes
	<p>quatre-vingt-dix-septième session de la Commission Internationale du Travail (CIT) et;</p> <p>ii) La candidature de M. Juan Somavia pour un troisième mandat au poste de Directeur Général de l'OIT;</p> <p><b>APPROUVE EGALEMENT</b> la Résolution de la CTAS sur les travailleurs palestiniens et celle sur la crise alimentaire en Afrique.</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
<p><b>EX.CL/Déc. 436 (XIII)</b> <b>Décision sur la Session Spéciale de la Conférence de l'Union Africaine des Ministres de la Santé – Doc. EX.CL/435 (XIII)</b></p>	<p><b>SOULIGNE</b> que l'atteinte de la Composante Santé des OMD fera appel à un engagement renouvelé dans les domaines de la santé et du développement, avec un accent particulier sur les soins de santé primaires; le renforcement des systèmes de santé; un accroissement significatif des investissements nationaux et étrangers; une appropriation au niveau national et une plus grande efficacité de la coopération internationale;</p>	<p>La Commission a soumis la Décision aux Etats membres pour action. Le feedback des Etats membres est toujours attendu.</p>	<p>Mise en œuvre en cours par les Etats membres. Le rapport de suivi de l'UA et de l'OMS sera présenté en 2010. Quelques personnes et groupes dans plusieurs Etats membres, tels que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigeria, l'Ethiopie, etc.</p>	<p>Feedback lent ou inexistant des Etats membres. La plupart des Etats membres n'ont pas de mécanisme de suivi, d'évaluation et de rapport.</p>	<p>Ceci pourrait être un point sur l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Ministres de l'UA en charge de la santé (avril 2009).</p> <p>Il devrait y avoir un lien TIC direct entre la Commission de l'UA et les</p>

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
			produisent déjà quelques produits médicaux de la médecine traditionnelle africaine.		ministères concernés des Etats membres pour pouvoir envoyer les rapports dans les deux directions.
	<p><b>APPROUVE</b> l'adoption d'une <b>Journée africaine de modes de Vie Sains</b>, dont la célébration a été proposée pour "le dernier vendredi du mois de février chaque année";</p> <p><b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres à poursuivre activement la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de la Santé, conformément à leurs plans et stratégies nationaux et régionaux en matière de santé;</p>	<p>Depuis la prise de la Décision, plusieurs réunions des partenaires de l'UA, auxquelles a participé la Commission de l'UA, ont eu lieu pour compléter le contenu de Modes de vie sains ; il s'agit de la sensibilisation en ce qui concerne les conséquences de la consommation abusive d'alcool, de l'obésité, de l'abus de drogues (y compris la dépendance aux médicaments délivrés sur ordonnance), et la violence intrafamiliale et la négligence.</p>	<p>Ceci devrait également être mis en œuvre à la Commission de l'UA où les cas d'hypertension, de dépression pourraient être en hausse.</p>	<p>Le manque de sensibilisation et d'informations pertinentes sur la santé au personnel. Rester assis pendant des heures dans les réunions ou les bureaux sans pauses pour marcher représente un risque pour la santé.</p>	<p>Développer le gymnase pour répondre à la plupart des besoins du personnel en matière de santé. Les médecins des services médicaux de l'UA doivent être en mesure de prescrire des exercices au gymnase pour les patients qui en ont besoin pour leur rétablissement. Ainsi, le gymnase devrait être développé, et faire partie des structures de la Direction des services médicaux.</p>

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p><b>INVITE EGALEMENT</b> les Etats membres à produire des informations actualisées afin d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UA sur la Décennie de la Médecine traditionnelle africaine (2001-2010);</p>	<p>La revue à mi-parcours a été présentée à la Célébration de la journée africaine de la médecine traditionnelle (31/08/08) qui a eu lieu à Yaoundé (Cameroun). Les Ministres de la santé avaient alors recommandé que les Etats membres fassent un lien direct entre la médecine traditionnelle africaine et la mise en œuvre du Plan pour l'industrie pharmaceutique en Afrique. Ils ont également appelé à la conservation de la flore et la faune, puisque ce sont les principales sources matérielles pour la médecine traditionnelle africaine. Les Etats membres doivent établir un dialogue entre les praticiens de la médecine traditionnelle africaine pour faire avancer la médecine traditionnelle africaine.</p>		<p>Le manque d'engagement national au financement de la recherche dans la médecine traditionnelle africaine (la réussite de l'Inde et de la Chine dans la médecine traditionnelle était basée sur l'engagement national au financement de la recherche, et l'intégration de la médecine traditionnelle dans les programmes des écoles de médecine).</p>	<p>Utiliser les modèles chinois et indien pour intégrer la médecine traditionnelle dans les services nationaux de santé.</p>
	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de soumettre le rapport sur la revue à mi-parcours à l'occasion de la Journée Africaine de la Médecine</p>				



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	Traditionnelle célébrée le 31 août 2008;				
	<b>DEMANDE EN OUTRE</b> aux Etats membres de mettre en application les résultats de l'atelier continental organisé en avril 2008 sur l'Harmonisation, la modernisation et l'Institutionnalisation des revues sur la Mortalité Maternelle, Infantile et Néonatale, et d'accélérer la mise en œuvre des OMD 4 et 5 dans le cadre des stratégies antérieures de promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile;				
	<b>APPROUVE</b> la nomination du Dr Manto Tshabalala-Msimang, Ministre de la Santé sud-africain, comme Ambassadeur de Bonne Volonté de l'UA et Militant du <i>"Mouvement Africain pour l'Amélioration de la Santé Maternelle et la Promotion de la Survie et du Développement de l'Enfant au-delà de 2015"</i> en collaboration avec les autres Ministres de la Santé”;				
	<b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres à redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et continental afin de mettre en œuvre les Engagements d'Abuja de mai 2006 Pour un Accès Universel aux	Les Déclarations d'Abuja sur le paludisme (2000) et sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses connexes	La tuberculose devient de plus en plus résistante aux médicaments, particulièrement en ce qui concerne	La recherche de médicaments nouveaux et plus efficaces n'est pas une grande priorité. Le financement	La volonté politique et l'engagement nationaux pour le financement de la recherche de

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	Soins contre le VIH/DIDA, la tuberculose et le paludisme, et à fournir à temps les rapports nationaux sur la Revue Quinquennale en 2010;	(2001) ont appelé les Etats membres à supprimer les tarifs et les taxes sur tous les produits servant au traitement des maladies. Peu d'Etats membres l'ont fait. Depuis, la Commission de l'UA, l'OMS et les autres partenaires n'arrêtent pas de rappeler aux Etats membres leurs engagements à chaque forum. Il convient de noter que le Comité des affaires sociales du Parlement panafricain s'est saisi de la question et l'a présentée au Parlement entier.	les personnes infectées par le VIH.	global de la recherche dans le secteur de la santé est assez faible dans les Etats membres. La plus grande partie de la recherche est initiée de l'extérieur de l'Afrique.	médicaments nouveaux et plus efficaces contre la tuberculose, le VIH et le paludisme sont nécessaires en urgence.
	<b>INVITE</b> les Etats membres à mettre en œuvre de manière active les recommandations du Groupe de Travail sur la Formation et l'Education de la Global Health Workforce Alliance (GHWA) et <b>INVITE EGALEMENT</b> les Ministres de la Santé des Etats membres de l'UA à prendre une part active à sixième conférence Ministérielle Internationale sur la Grippe Aviaire et la Grippe Pandémique prévue à	Les Déclarations d'Abuja sur le paludisme (2000) et sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses connexes (2001) ont appelé les Etats membres à supprimer les tarifs et les taxes sur tous les produits servant au traitement des maladies. Peu d'Etats membres l'ont	La grippe aviaire et pandémique sont des maladies émergentes. Ceci est la cause du manque d'expérience et d'infrastructure pour faire face aux maladies.	Manque de préparation et de réponse aux cas d'urgence médicale.	Développer la préparation et la réponse aux cas d'urgence au niveau des CER.

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partielle ment) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>Sharm El-Sheikh en Egypte du 24 au 26 octobre 2008; et à prendre part aux travaux de la Troisième Session de la Conférence des Parties à la Convention cadre sur la lutte contre le tabagisme, qui se tiendra à Durban en Afrique du Sud en novembre 2008;</p>	<p>fait. Depuis, la Commission de l'UA, l'OMS et les autres partenaires n'arrêtent pas de rappeler aux Etats membres leurs engagements à chaque forum. Il convient de noter que le Comité des affaires sociales du Parlement panafricain s'est saisi de la question et l'a présentée au Parlement entier.</p>	<p>La plupart des Etats membres ont signé et ratifié le Protocole pour la Convention cadre sur la lutte contre le tabagisme.</p>	<p>La Convention cadre sur la lutte contre le tabagisme est une approche descendante pour la lutte contre le tabagisme. Elle est trop légaliste, et insiste trop sur l'application stricte des règles</p>	<p>La Convention cadre sur la lutte contre le tabagisme devrait également utiliser l'approche ascendante en amenant le débat au niveau communautaire, et en utilisant le dialogue plutôt que l'application stricte des règles.</p>
	<p><b>INVITE EGALEMENT</b> les Partenaires au développement régionaux et Internationaux à soutenir les efforts des Etats membres dans la mise en œuvre des engagements ci-dessus, y compris la mobilisation des ressources;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de continuer à coordonner et à harmoniser les actions de suivi du Projet de fabrication des produits pharmaceutiques, y compris la</p>	<p>L'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Paludisme a indiqué (1-5/09/08) que la plupart des partenaires internationaux et des Fondations individuelles soutiennent désormais l'Afrique pour faire face aux trois maladies majeures. Il a rassuré les Ministres que le financement ne constituait plus un obstacle dans la lutte contre le paludisme.</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	préparation d'un plan concret de mise en œuvre, en étroite collaboration avec les différents pays, les Communautés économiques régionales, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les Organisations de Propriété Intellectuelle et les autres partenaires appropriés;	Ce qui était requis, en urgence, est la volonté politique et l'engagement des dirigeants nationaux.			
	<b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission de suivre la mise en œuvre de cette Décision et de présenter un rapport au cours de la prochaine Session de la Conférence de l'UA des Ministres de la Santé (avril 2009).				
<b>EX.CL/Dec.441 (XIII)</b> <b>Décision sur le Rapport du Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant</b> <b>Doc.EX.CL/447 (XIII)</b>	<b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres n'ayant pas encore ratifié la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant d'accélérer ce processus;  <b>INVITE EN OUTRE INSTAMMENT</b> Les Etats membres qui n'ont pas encore soumis leur rapport à se conformer aux recommandations du Comité en ce qui concerne la transmission des rapports;	Des notes verbales sous forme de rappels ont été adressées aux Etats membres qui n'ont pas ratifié la Charte. Une réunion de sensibilisation a été organisée en novembre 2008 avec des représentants de certaines ambassades des pays qui n'ont pas encore ratifié la Charte.	Non mis en œuvre.	Ressources financières insuffisantes.	Assistance des Partenaires au développement régional.

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p><b>DEMANDE</b> aux membres du Comité de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de la deuxième édition de la Children's Champion Award;</p> <p><b>INVITE</b> les membres du Comité, dans l'exécution de leur programme, à accorder la priorité à la mise en œuvre de l'Appel pour une Action Accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'Action Towards «Africa Fit for Children»;</p> <p><b>DEMANDE</b> au Comité de travailler en collaboration avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi qu'avec la Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et d'autres institutions appropriées dans l'exercice de son mandat;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> au Comité de n'épargner aucun effort dans l'exercice de ses fonctions de promotion des droits de l'enfant et de mise en œuvre des dispositions contenues dans la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant;</p> <p><b>DEMANDE ENFIN</b> à la Commission de clarifier et de revoir le statut du</p>	<p>5. Les Etats membres ont soumis leurs rapports.</p> <p>Cela a été couvert pour le plan de travail de 2009 du Comité.</p> <p>Les membres du Comité ont participé à deux réunions : (1) Réunion de coordination de l'Institution des Droits de l'Homme de l'UA en octobre 2008 à Ouagadougou, organisée par la Commission (2) 44<sup>ème</sup> Session de la Commission en novembre 2008 à Abuja.</p> <p>Après la 12<sup>ème</sup> Session du Comité, un domaine spécifique a été confié à chacun des membres du Comité en matière de questions relatives aux droits des enfants.</p> <p>Il a été proposé d'augmenter le budget de</p>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	Comité et le doter d'un budget autonome afin de lui permettre de remplir sa mission de coordination de la mise en œuvre de la Charte à travers le Continent.	l'exercice financier de 2009 du Comité.			
<b>DECISIONS DE LA CONFERENCE</b>					
<p><b>Assemblée/UA/Dec.194 (XI)</b>  <b>Décision sur le Rapport d'Activités sur la Mise en Œuvre des engagements du Sommet Spécial de mai 2006 à Abuja sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme</b>  <b>Doc. Assemblée/UA/4 (XI)</b></p>	<p><b>SE FELICITE</b> de l'Initiative sur le Paludisme lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies (ONU) et de la nomination d'un Envoyé Spécial des Nations Unies sur le Paludisme; et <b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec l'Envoyé Spécial dans la mise en œuvre de la Campagne d'Eradiation du Paludisme lancée par l'Union africaine;</p> <p><b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres de respecter leur engagement d'affecter au moins 15% de leur budget national à la santé afin de répondre de manière efficace aux problèmes de santé et de développement, le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme en particulier;</p> <p><b>INVITE EGALEMENT</b> les Etats membres à renforcer leurs systèmes</p>	<p>L'envoyé du Secrétaire général des Nations Unies sur le Paludisme a assuré les Ministres que le financement ne constituait plus un obstacle dans la lutte contre le Paludisme. Il a indiqué que l'Afrique avait l'appui des partenariats engagés dans l'action « pour faire reculer le paludisme », de l'UNICEF, de l'OMS, de la Banque mondiale, du Fonds mondial, de la fondation Gates, de l'Initiative du Président des Etats Unies sur le paludisme, de la fondation et du Bureau de l'envoyé des Nations Unies pour la lutte contre le paludisme. Il s'est montré plus précis en mentionnant plusieurs sources de financement. Il</p>	<p>Seul un petit nombre d'Etats ont tenu cet engagement</p> <p>En cours d'exécution</p>	<p>Restrictions budgétaires nationales</p> <p>Coût élevé des médicaments essentiels. Faible niveau de la recherche</p> <p>Essayer d'établir un calendrier unique des diverses activités de beaucoup de partenaires est une tâche difficile qui peut prendre du temps pour ce qui est du cycle budgétaire de chacun des</p>	<p>L'UA devrait envisager la tenue d'une réunion des ministres de la planification, des finances et de la santé pour qu'ils débattent ensemble des voies et moyens qui permettraient aux Etats membres de tenir cet engagement.</p> <p>Volonté politique nationale et engagement en faveur du financement de la recherche dans le domaine de nouveaux médicaments</p>

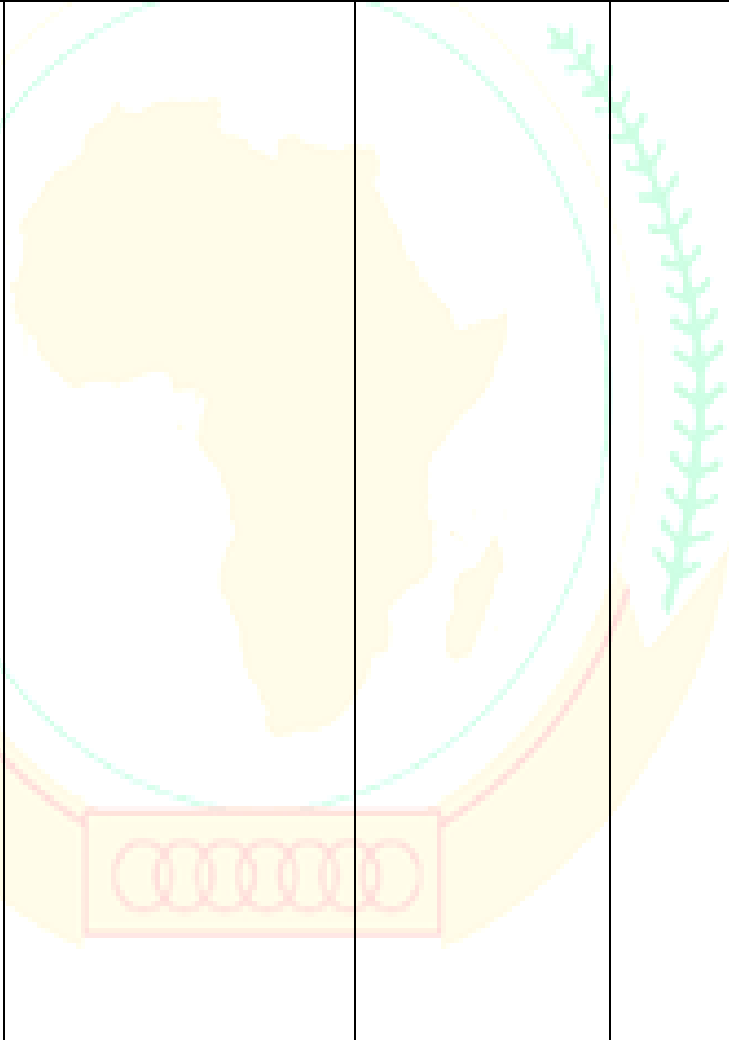
Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellelement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>de santé dans le cadre de la Stratégie Africaine sur la Santé (2007-2015), en tant que meilleure approche de promotion de l'accès universel aux soins contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme d'ici 2010;</p> <p><b>INVITE DAVANTAGE</b> les Etats membres à renforcer leurs capacités respectives en matière de lutte contre la maladie pour un contrôle/évaluation efficace et de préparer les rapports d'activités à l'intention des organes de l'UA et des autres parties prenantes;</p> <p><b>INVITE</b> les partenaires régionaux et internationaux à soutenir les efforts des Etats membres dans la mise en œuvre des différents engagements sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme (ATM);</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de promouvoir la coopération régionale, tout en assurant la coordination et l'harmonisation du suivi de la réaction contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission, en collaboration avec les partenaires au développement,</p>	<p>a indiqué que c'était plutôt le manque de volonté politique et d'engagement des décideurs nationaux qui faisait obstacle à la lutte contre le paludisme.</p> <p>L'Union africaine et ses partenaires ont tenu la 2<sup>ème</sup> réunion inter-institution à Abuja, Nigeria (du 24 au 26 septembre 2008) sur la coordination et l'harmonisation des activités pour faire face au sida, à la tuberculose et au paludisme. On s'attend à ce que l'un des résultats de la réunion d'Abuja soit le partage des calendriers des activités annuelles relatives à la mise en œuvre de la Décision. Tous les partenaires soumettront ensuite un rapport au Sommet de l'Union africaine.</p> <p>Commémoration de la Journée du VIH/SIDA, tuberculose et Paludisme,</p>		partenaires.	<p>efficaces et à prix abordables.</p> <p>L'Union africaine devrait montrer la voie dans la coordination des partenaires pour cet effort.</p>

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	de suivre la mise en œuvre de la présente Décision et de préparer un rapport critique en 2010 tel que requis par le Sommet Spécial sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.	le 31/08/08 à Yaoundé, au Cameroun (ATM)			
<p><b>Assemblée/UA/Dec.195 (XI)</b>  <b>Décision sur le Rapport sur la Promotion de la Santé maternelle, Néonatale et infantile en Afrique</b>  <b>Doc.Assemblée/UA/6 (XI)</b></p>	<p><b>REAFFIRME</b> la nécessité de mettre en œuvre la Décision adoptée lors du Sommet de Banjul en 2006 relative à l'adoption de lois qui règlementent et respectent la vie sociale en Afrique, et <b>INVITE INSTAMMENT</b> les Etats membres à apporter leur contribution à ce sujet;</p> <p><b>INVITE INSTAMMENT</b> tous les Pays membres à prendre les mesures nécessaires pour institutionnaliser les enquêtes sur la mortalité maternelle, néonatale et infantile dans les Etats membres; à cet effet, des rapports périodiques doivent être adressés à la Commission de l'UA, aux Communautés économiques régionales (CER) et aux partenaires impliqués afin d'évaluer et d'analyser les progrès réalisés et d'échanger les bonne pratiques;</p> <p><b>APPROUVE</b> la désignation par la session spéciale de la Conférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum régional organisé pour l'Afrique de l'Est pour évaluer la situation de la santé maternelle, du nouveau-né et de l'enfant.</li> <li>• La Commission de l'Union africaine a participé à des forums régionaux, continentaux et internationaux de mobilisation et de sensibilisation sur la santé maternelle et de l'enfant</li> <li>• Un Plan d'action a été élaboré sur les activités de l'Ambassadeur itinérant de l'Union africaine pour la promotion de la</li> </ul>			



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>de l'UA des Ministres africains en charge de la Santé tenue le 17 mai 2008, du Dr M. Tshabalala-Msimang, Ministre de la Santé de la République Sud-africaine comme Ambassadeur de Bonne Volonté pour soutenir la promotion de la Santé maternelle, néonatale et infantile en Afrique;</p> <p><b>INVITE</b> les Agences des Nations Unies (ONU) et les autres partenaires internationaux à accélérer les actions visant à améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'accélérer le processus de renforcement des capacités en vue d'intensifier la sensibilisation, la mobilisation des ressources, les actions de coordination et d'harmonisation, de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile en Afrique;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission de concevoir et de diffuser un modèle qui guidera les</p>	<p>santé maternelle, du nouveau-né et de l'enfant en Afrique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des efforts sont en train d'être déployés pour susciter l'intérêt de partenaires de développement pour appuyer les activités de la Commission de l'Union africaine relatives à la mise en œuvre de la Décision du Sommet et des OMD 4 et 5 ;</li> </ul>			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>Etats membres dans l'élaboration et la transmission des rapports, ce qui lui permettra de mettre à jour ses données statistiques;</p> <p><b>REITERE</b> sa Décision antérieure invitant la Commission, en collaboration avec les partenaires intéressés, à intensifier la sensibilisation et la coordination des efforts visant l'atteinte des ODM 4, 5 et 6 en Afrique et à présenter des rapports d'activités au cours de la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2009.</p>				
<p><b>Assemblée/UA/Dec.207 (XI)</b> <b>Décision sur le Renforcement de la Coopération entre les Nations Unies et l'Union Africaine pour lutter contre le Trafic des Etres Humains</b></p>	<p><b>SE FELICITE</b> des efforts déployés par les différents organes de l'Union Africaine et les Nations Unies pour traiter des questions relatives au trafic des êtres humains, et plus particulièrement le Bureau des Nations Unies pour la Drogue et le Crime (UNODC), l'Initiative Mondiale des Nations Unies pour la Lutte contre le Trafic des Etres Humains (UNGIFT), le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>Population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), et <b>SOULIGNE</b> la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre la Commission et les partenaires impliqués dans cette importante question;</p> <p><b>ORDONNE</b> aux Représentants Permanents des Etats membres de l'Union africaine auprès des Nations Unies à New York de proposer et d'engager des négociations sur un Plan d'Action mondial de lutte contre le trafic des êtres humains, sous les auspices du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, en se servant du Plan d'action de Ouagadougou de 2006 et d'autres Plans d'Action régionaux - notamment le Plan d'Action Initial de la CEDAO contre le Trafic de Personnes – comme base de la position africaine, et de collaborer avec d'autres Etats membres intéressés et ayant des plans d'action ou des positions similaires visant l'atteinte de nos objectifs;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'apporter tout l'appui nécessaire aux</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	Représentants permanents à New York tout au long du processus de négociation et d'intensifier son interaction avec tous les organes et partenaires impliqués dans cette question en vue d'assurer l'adoption rapide du Plan d'action mondial proposé, et de présenter un Compte Rendu lors de la prochaine Assemblée générale en janvier 2009.				

**COMMERCE ET INDUSTRIE**

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
<p><b>EX.CL/Dec.427 (XIII)</b>  <b>Décision sur le Rapport de la Commission concernant la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) – Doc. EX.CL/420 (XIII)</b></p>	<p><b>SE FELICITE</b> de la réaffirmation et du renforcement du mandat de la CNUCED, faisant d'elle le point focal des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce, du développement et des questions interdépendantes dans les domaines des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et <b>LANCE UN APPEL</b> pour que la CNUCED soit dotée de ressources financières suffisantes pour l'aider à mieux s'acquitter de son mandat ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'assurer la mise en œuvre effective du Protocole d'accord signé en avril 2008, à Addis-Abeba (Ethiopie), entre la Commission de l'UA et la CNUCED, et d'organiser, dès que possible, une réunion avec le Secrétariat de la CNUCED pour élaborer et établir les priorités d'un programme d'activités visant à renforcer les capacités des pays africains,</p>		<p>Non mise en œuvre. Un programme de travail a été mis au point, ainsi qu'un budget pour la logistique, mais les fonds ne pouvaient pas être déboursés de la ligne budgétaire identifiée pour l'organisation de la réunion.</p>		

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p><b>PRIE INSTAMMENT</b> les Communautés économiques régionales (CER) de faire face aux opportunités et aux défis que pose la mondialisation en matière de développement, conformément à la Déclaration et à l'Accord d'Accra.</p>				
<p><b>EX.CL/Dec.428 (XIII)</b> Décision sur le Rapport intérimaire relatif à la mise en œuvre des différents partenariats stratégiques de l'Union africaine avec le Japon (TICAD IV), la Chine, l'Amérique du Sud, l'Inde, la Turquie et l'Iran – Doc. <b>EX.CL/421 (XIII)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'organisation et assurer l'aboutissement du Sommet Afrique – Turquie, prévu en août 2008, à Istanbul (Turquie), ainsi que celui du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud, prévu en novembre 2008, au Venezuela;</p> <p><b>INVITE</b> les Etats membres à participer activement aux deux sommets susvisés, conformément à la décision de Banjul de juillet 2006;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de continuer de collaborer étroitement avec les organes pertinents de l'UA en vue de renforcer les partenariats actuels et de mettre au point une stratégie de l'Union pour faire en sorte que l'Afrique s'engage dans</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>des partenariats gagnant-gagnant qui profiteraient au continent dans son ensemble ;</p> <p><b>DECIDE</b> que la Commission et les partenaires organisent conjointement toutes les futures réunions dans le cadre des partenariats;</p> <p><b>INVITE</b> les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour tirer parti des résultats aussi bien du Sommet du Forum de coopération Afrique-Inde que de la TICAD IV, et <b>DEMANDE</b>, à cet effet, au Comité des Représentants permanents (COREP) et à la Commission d'élaborer avec l'Inde un Plan d'action approprié de mise en œuvre de la Déclaration et du Cadre de coopération de Delhi, tel que convenu dans la Déclaration de Delhi ;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour achever la révision générale de tous les partenariats déjà existants, notamment d'établir les critères pour de tels partenariats, de rationaliser le nombre de sommets ainsi que la participation des Etats membres aux sommets</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	conformément à la Décision de juillet 2006 de Banjul et de faire des recommandations appropriées au Conseil exécutif de janvier 2009.				
<p><b>EX.CL/Dec.429 (XIII)</b>            Décision relative au Rapport sur le cycle de Négociations de Doha à l'Organisation mondiale du Commerce – Doc. EX.CL/423 (XIII)</p>	<p><b>APPROUVE</b> la Déclaration sur les négociations du Programme de Doha pour le développement (DDA), adoptée par la Conférence conjointe des ministres africains du commerce et des finances de l'Union africaine en avril 2008, à Addis-Abeba (Éthiopie);</p> <p><b>RÉAFFIRME</b> son engagement à mettre en place un système commercial multilatéral juste, équilibré et basé sur des règles, assorti d'engagements spécifiques pour un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement ;</p> <p><b>DEMANDE</b> une conclusion rapide du Cycle actuel de négociations de Doha, sans compromettre la dimension développement qui devrait être au centre des résultats ;</p> <p><b>EXHORTE</b> les membres de l'OMC, particulièrement les principaux acteurs dans les négociations, à manifester un engagement politique plus ferme et une plus grande</p>	<p><b>C'est un Processus en cours.</b> Suivant l'échec de la réunion ministérielle de l'OMC de juillet 2008, seuls les programmes de travail pour le reste de l'année ont été élaborés, pendant que les activités ont eu lieu surtout à un niveau de consultation informel. L'Afrique espère toujours une conclusion opportune des négociations, tout en maintenant sa position stipulant que les processus en cours doivent prendre en compte les flexibilités adéquates pour les pays en voie de développement, en respectant le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction, des engagements d'accès aux marchés importants, des sources prévisibles, et</p>			



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>souplesse dans les positions de négociation qui assureront la conclusion effective du Cycle actuel de négociations de Doha ;</p> <p><b>FÉLICITE</b> les négociateurs Africains pour leur argumentaire et la façon dont ils ont défendu les intérêts communs de l'Afrique dans les négociations et les <b>INVITE</b> à demeurer vigilants et unis dans la phase finale du Cycle actuel de négociations de Doha.</p>	supplémentaires d'aide au commerce, et autres préoccupations en matière de développement.			
<b>DECISIONS DE LA CONFERENCE</b>					
<p><b>Assembly/AU/Dec.197 (XI)</b> <b>Décision sur le rapport relatif aux négociations des Accords de partenariat économique (APE)</b> <b>Doc. Ex.CL/422 (XIII)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> aux États membres qui ont signé des APE intérimaires à titre individuel pour éviter la rupture de leurs échanges avec l'Union européenne (UE) après la date limite du 31 décembre 2007 de poursuivre et de finaliser la négociation et la conclusion d'APE complets dans le cadre de leurs Communautés économiques régionales (CER) et groupements respectifs ;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> aux Etats membres concernés de veiller à ce que les questions controversées contenues dans les APE intérimaires</p>	Entièrement mise en œuvre. Un modèle d'un APE complet a été établi, et est soumis aux groupes en négociation pour validation et mise en œuvre.			

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>qui ont été identifiées par les ministres africains du commerce et des finances soient traitées d'une manière appropriée dans les négociations d'APE complets ;</p> <p><b>EXHORTE</b> la Commission de l'Union européenne à ne pas faire pression sur les gouvernements africains pour qu'ils ratifient des accords intérimaires sans tenir compte des préoccupations exprimées à propos des questions controversées ;</p> <p><b>INVITE</b> la Commission de l'Union européenne à honorer les engagements faites par le Conseil de l'Union européenne le 27 mai 2008 à Bruxelles pour faire des APE un instrument pour la promotion de développement, de l'appui à l'intégration régionale, et de l'intégration progressive du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'économie mondiale, et <b>EXHORTE</b> la Commission de l'Union européenne à refléter entièrement cet engagement dans la négociation et la conclusion d'APE complets ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UA d'accélérer, en collaboration avec la Commission économique pour</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p>l'Afrique (CEA) et les CER, l'élaboration d'un modèle d'APE complet qui sera utilisé comme directive par tous les pays africains et les groupes de négociation d'APE complets ;</p> <p><b>EXHORTE</b> l'Union européenne à envisager l'élaboration d'un arrangement commercial alternatif compatible avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais non moins favorable que le régime commercial de Lomé/Cotonou, pour les pays et groupes africains qui n'ont pas signé d'APE intérimaires et qui pourraient être dans l'impossibilité de conclure des APE complets ;</p> <p><b>INVITE</b> la Commission de l'UA et la Commission de l'Union européenne à organiser la réunion de consultations de haut niveau Afrique-Europe sur les APE, comme convenu à Lisbonne lors du deuxième Sommet Europe-Afrique, qui s'est tenu au Portugal, en décembre 2007 ;</p> <p><b>DEMANDE</b> aux pays et aux groupes africains de négociation de rester unis dans leur dialogue avec la Commission européenne sur les APE;</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures pour supprimer les contraintes
	<p><b>INVITE EGALEMENT</b> la Commission de l'UA à renforcer la coordination et l'harmonisation des positions des pays et groupes dans les négociations d'APE complets ;</p> <p><b>EXHORTE</b> les États membres et les CER à profiter pleinement de l'aide de l'Union européenne pour le Commerce.</p>				

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décisions : N° & Titre	Etat d'exécution des décisions		
	Exécutées (entièrement/partiellement) (Actions entreprises dans le cadre des résultats obtenus)	Non exécutées	Contraintes
<b>EX.CL/180 (VII)</b> Décision sur l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances	La Conférence s'est réunie à deux reprises et au cours de la deuxième réunion, tenue à Yaoundé (Cameroun), les participants ont recommandé à la CUA et à la CEA d'organiser cette conférence conjointement. La première Conférence conjointe a donc eu lieu en mars 2008. Ainsi, depuis cette date, l'organisation de cette conférence est dévolue aux deux institutions		Aucune
<b>Doc.EX.CL/217 (VIII)</b> Décision sur le Rapport intérimaire concernant la mise en place des institutions financières	Le Comité directeur de la Banque africaine d'investissement a été mis en place à Tripoli avec l'appui des autorités libyennes. Ce Comité, présidé par le Gouverneur de la Banque centrale Libyenne, a déjà élaboré le protocole et le statut de la nouvelle banque. Ces deux documents ont été examinés par les Ministres africains de l'économie et des finances, réunis en conférence extraordinaire, précédée d'une réunion des experts juridiques africains, tenue le 14 janvier 2009 à Addis-Abeba. Ces documents doivent être soumis au prochain sommet pour examen et adoption. Le Comité directeur du Fonds monétaire africain et de la Banque centrale africaine sera mis en place lorsque les pays hôtes, respectivement le Cameroun et le Nigeria auront commencé à appliquer le Mémoire d'accord qu'ils ont signé avec la Commission. La Commission qui a, en outre, recruté des experts pour les deux Comités directeurs, souhaite que ces derniers deviennent opérationnels dès février 2009.		Procédures administratives au Nigeria et au Cameroun, relatives à la mise en œuvre du protocole d'accord librement convenu et signé.

<p><b>Doc. EX.CL/127 (V)</b>  Décision sur le suivi du Sommet Afrique-Europe</p>	<p>En dépit des progrès réalisés depuis le Sommet de Lisbonne, il reste beaucoup à faire. Les deux parties ont déjà mis en place des Groupes d'experts mixtes. Ces Groupes ont tenu leur première réunion conjointe. La dernière réunion de la Troïka ministérielle, tenue à Addis-Abeba, a approuvé le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du premier Plan d'action et a confié aux deux Comités la tâche de suivre les travaux des Groupes d'experts mixtes.</p>		<p>Manque de ressources financières pour exécuter les programmes ou activités que les deux parties ont définis.</p>
<p><b>Doc. EX.CL/255 (IX)</b>  Décision sur les sources alternatives de financement de l'UA</p>	<p>En réponse à une demande formulée par les Etats membres, la Commission a fait effectuer une étude complémentaire sur les scénarios de financement des programmes et activités de l'Union africaine. Cette étude complémentaire a été examinée par la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances, réunie le 14 janvier 2009 à Addis-Abeba. Les recommandations issues de cette conférence seront soumises à l'organe décisionnel de l'UA au cours du prochain Sommet.</p>		<p>Absence de consensus parmi les Etats membres concernant les solutions proposées par la Commission qui, de ce fait, devra attirer l'attention sur le fait que les solutions, quelles qu'elles soient, peuvent avantager ou désavantager certains pays. La Commission souhaiterait, donc, lancer un appel aux Etats membres afin qu'ils prennent des décisions courageuses sur cette question. L'expérience de l'Union européenne pourrait servir de modèle en la matière.</p>

<p><b>EX.CL.Dec.227 (VII)</b> Décision sur le Protocole concernant les relations entre l'UA et les CER</p>	<p>Ce Protocole a été signé en janvier 2008. La Commission en a proposé les modalités de mise en œuvre à la 6<sup>ème</sup> réunion de coordination, tenue en juillet 2008 à Sharm El Sheikh (Egypte). La Commission envisage d'effectuer une visite de travail auprès des CER en vue d'un débat approfondi sur ces modalités et d'un programme précis concernant la mise en œuvre du Protocole.</p>		<p>Aucune</p>
<p><b>Décision N° EX/CL/Dec. 166 (VI)</b> Décision sur l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un rapport conjoint UA/CEA a été publié en juillet 2008.</li> <li>▪ La Commission de l'UA a coordonné les travaux d'élaboration de la Position commune africaine, apport du continent en vue de la réalisation des OMD d'ici 2015, qui devrait être examinée par un Sommet des deux parties en septembre 2008 à New York. Les résultats de ce sommet ont tenu compte des besoins et des exigences de l'Afrique pour trouver les moyens d'améliorer la mise en œuvre des politiques visant à atteindre les OMD d'ici 2015.</li> <li>▪ Une note verbale a, par ailleurs, été soumise aux Etats membres, leur demandant de fournir à la CUA les informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des OMD et autres documents y afférents de leurs pays respectifs en vue de l'élaboration du rapport intérimaire 2009 sur les OMD.</li> </ul>		<p>Manque de données statistiques précises et à jour pour surveiller l'application des OMD dans les pays.</p>

<p><b>EX.CL/Dec.330 (X)</b> Décision sur l'élaboration de la Charte africaine de la statistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En application de la décision du Conseil, la Commission a rédigé le projet de la charte, qui a été ensuite validé par les directeurs des instituts des statistiques aux niveaux national, régional et continental, ainsi que par les partenaires, lors de leur réunion de juin 2007 au Rwanda.</li> <li>▪ La première réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA, et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue de mars à avril 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie), a adopté le projet de la charte en recommandant de le soumettre aux experts juridiques pour qu'ils l'examinent et enfin au Sommet de l'Union, à travers le Conseil exécutif, pour qu'il l'adopte en janvier 2009.</li> <li>▪ La Conférence des ministres de la justice/ Procureurs généraux a adopté le projet de la charte et a recommandé son adoption par le Sommet.</li> </ul>		
<p><b>Assembly/AU/Dec.79 (V)</b> Décision de Syrte (Libye) de juillet 2005 sur le suivi des engagements du G8</p>			



<p><b>Decision Assembly/AU/Dec.109 (VI)</b> Etude de faisabilité sur la création d'une Bourse des valeurs panafricaine</p>	<p>La Commission a entrepris une étude de faisabilité sur cette question. L'étude a déjà été validée par des experts indépendants. Leurs recommandations ont été présentées à la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances pour examen et adoption le 14 juin 2009. Le rapport des ministres sera soumis aux organes décisionnels du prochain Sommet.</p>		<p>Manque de ressources financières pour mettre en œuvre les recommandations concernant l'étude de faisabilité.</p>
<p><b>Décision Assembly/AU/Dec.113(VII) Rev.1</b> <b>Institutionnalisation de la Conférence des ministres africains de l'Intégration</b></p>	<p>La Commission a achevé une étude sur la rationalisation des CER dont l'objet a été de considérer la possibilité de raccourcir la durée d'établissement de la Communauté économique africaine et de définir les composantes d'un Programme d'intégration minimum pour accélérer le processus d'intégration de l'Afrique. La Commission est aussi en train de quantifier les scénarios de rationalisation des CER, tel que proposé par les États membres.</p>		<p>Retard dans l'identification d'un consultant pour entreprendre l'étude sur la quantification des scénarios</p>
<p><b>EX.CL/Dec.242 (VIII)</b> <b>Décision du Suivi du G8*</b></p>	<p>Des évaluations montrent que le partenariat entre le G8 et l'Afrique ne cesse de se développer, mais que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action ont été mitigés. Dans certains domaines, le G8 a fait preuve d'un engagement réel en faveur de progrès accrus, en appuyant les efforts africains visant à faire face aux conflits par exemple, ou grâce à des engagements importants destinés à augmenter l'APD à l'Afrique, ou au moyen de beaucoup d'initiatives lancées ces dernières années, telles que celle relative à la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), à l'éducation (Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous), au sida (Plan d'urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le sida, PEPFAR). Cependant, il reste beaucoup à faire pour concrétiser ces engagements dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'assistance du G8, du renforcement de la cohérence</p>		

	des politiques de non-aide qui affectent l'Afrique et des efforts à mener pour assurer la réussite du Cycle de Doha pour le développement à travers l'OMC.		
<b>Doc. Ex. CI/302 (X)</b> <b>Décision sur le développement du secteur privé</b>	Des acteurs clés ont été contactés pour leurs commentaires sur le Plan d'action sur le secteur privé. Très peu de réponses ont été reçues. Une Stratégie du secteur privé est en cours d'élaboration ; elle sera discutée par tous les acteurs principaux.		Des acteurs clés ont été contactés pour leurs commentaires. On attend leurs réponses
<b>Doc.EX.CL/127 (V)</b> <b>Décision sur le suivi du Sommet Afrique-Europe</b>	<p>Les actions suivantes ont été menées depuis Lisbonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réunion consultative régionale sur la mise en œuvre de la Stratégie conjointe et les premières mesures, couvrant toutes les cinq régions de l'Union africaine, a été tenue à Maseru et à Ouagadougou ;</li> <li>• Des consultations ont été menées avec la société civile, à Bamako, sur le processus de mise en œuvre ;</li> <li>• Les États membres ont envoyé des propositions de mise en œuvre et ont identifié des experts pour en faciliter le processus ;</li> <li>• Des groupes informels d'Experts africains ont été créés et ont rencontré leurs homologues européens ;</li> <li>• Des termes de référence ont été élaborés pour les Groupes d'Experts conjoints et discutés par les deux parties ;</li> <li>• Les Groupes d'Experts africains ont établi les priorités des projets soumis à la fois par les États membres et la Commission de l'Union africaine en se mettant d'accord sur les critères de sélection ;</li> <li>• Le prochain cycle de réunions de Groupes d'Experts conjoints est prévu en février/mars 2009.</li> </ul>		

**AFFAIRES ECONOMIQUES**

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
<b>DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec.424 (XIII)</b> <b>Décision sur le Développement du Secteur privé – Doc. EX.CL/413 (XIII)</b></p>	<p><b>ENCOURAGE</b> les secteurs public et privé à promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise, les pratiques soucieuses de la responsabilité sociale, la transparence et le respect des lois, des règles et réglementations;</p> <p><b>ENCOURAGE EN OUTRE</b>, les secteurs public et privé à travailler en étroite collaboration dans l'utilisation de leurs compétences essentielles respectives pour réaliser la synergie et aboutir collectivement à des résultats ;</p> <p><b>EXHORTE</b> les Etats membres à créer un environnement propice au développement du secteur privé ;</p> <p><b>EXHORTE</b> toutes les parties prenantes à participer pleinement à la mise en œuvre de ces recommandations;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UA, en collaboration étroite avec le Pacte mondial des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées, à mettre</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p>en place un mécanisme efficace pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées ;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission, en consultation avec les missions permanentes auprès de l'UA à Addis-Abeba, d'identifier les participants au Forum des secteurs privés.</p>				
<p><b>EX.CL/Dec. 425 (XIII)</b> <b>Décision sur le Dialogue Afrique-UE – Doc. EX.CL/416 (XIII)</b></p>	<p><b>INVITE</b> les États membres à manifester leur intérêt pour les huit domaines prioritaires de partenariat du premier Plan d'action, à y affecter les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et à proposer des projets à mettre en œuvre sur la base de critères à définir en accord avec la Commission et entrant dans le cadre des huit partenariats dudit Plan d'action;</p> <p><b>EXHORTE</b> les États membres, les communautés économiques régionales (CER) et toutes les autres parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre du premier Plan d'action sous la coordination de la Commission ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'assurer la participation effective des communautés économiques régionales aux processus de mise en œuvre et de suivi ;</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission, de négocier les modalités de mise en œuvre avec l'Union européenne sur la base des résultats des consultations.</p>				
<p><b>EX.CL/Dec. 426 (XIII) Décision sur le Rapport d'Evaluation de l'Etat d'avancement de la Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'Etat de l'Initiative africaine pour les OMD</b> <b>Doc. EX.CL/417 (XIII)</b></p>	<p><b>SALUE</b> et <b>ENTERINE</b> les recommandations contenues dans le rapport notamment celles des Groupes de pilotage des OMD en Afrique et <b>DEMANDE</b> aux Etats membres et aux partenaires de soutenir la mise en œuvre desdites recommandations;</p> <p><b>LANCE UN APPEL</b> aux Etats membres et aux partenaires au développement pour qu'ils allouent suffisamment de ressources à la mise en œuvre du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) conformément à la Décision de la Conférence de l'Union africaine (Assembly/AU/Déc. 92 (VI) sur la seconde Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) ;</p> <p><b>ENCOURAGE</b> les Etats membres à aligner leurs stratégies de développement sur les OMD et <b>ACCORDE SON APPUI</b> à ceux qui respectent cet appel;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission, en collaboration avec la Commission</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p>économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), d'organiser une réunion préparatoire africaine de haut niveau en vue des prochains événements de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en développement et un événement de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2008, pour élaborer une Position africaine commune sur l'accélération des progrès en vue d'atteindre les OMD en Afrique;</p>				
<p><b>EX.CL/Dec.431 (XIII)</b> <b>Décision sur le Rapport de la Première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique – Doc.EX.CL/428 (XIII)</b></p>	<p><b>INVITE</b> les Etats membres et leurs Représentants au Siège des Nations Unies à participer activement aux réunions et ateliers préparatoires sur la mise en œuvre et l'évaluation du Consensus de Monterrey ;</p> <p><b>SE FELICITE</b> de la mise en place, à la CEA, du Centre africain de politique climatique de l'Afrique dont l'objectif est de donner des conseils techniques sur la question, aux Etats membres;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission, en collaboration avec la CEA et d'autres partenaires concernés, d'établir une cellule africaine pour la Science et la Technologie pour promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique sur la Science et la Technologie ;</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission, en collaboration avec les membres du Système africain des statistiques et conformément à la procédure en vigueur, de finaliser et de soumettre la Charte africaine de la statistique, à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en janvier 2009 ;</p> <p><b>REITERE SON APPEL</b> aux Etats membres pour qu'ils honorent leurs propres engagements d'accroître les crédits budgétaires aux secteurs concernés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier, en allouant les dix pour cent (10%) du budget national au secteur de l'agriculture, tel que convenu dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP) et les quinze pour cent (15%) du budget national à la santé, conformément à la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission, en collaboration avec la CEA, de créer un Observatoire de l'Intégration régionale de l'Afrique, en tant que plate-forme pour le partage des connaissances et des meilleures pratiques en matière</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p>d'intégration régionale ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de poursuivre et de renforcer sa collaboration avec la CEA.</p>				
<p><b>EX.CL/Dec. 437 (XIII)</b> <b>Décision sur le Rapport et la Déclaration de la Troisième Conférence des ministres africains en charge de l'Intégration (COMAI III) – Doc. EX.CL/436 (XIII)</b></p>	<p><b>INVITE</b> instamment les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à créer des structures pour les questions d'intégration;</p> <p><b>ENCOURAGE</b> les Etats membres à envisager le transfert graduel d'une partie de leur souveraineté aux Institutions régionales et continentales selon le principe de subsidiarité pour la réalisation des programmes d'intégration ;</p> <p><b>INVITE</b> les Etats membres à exempter de visas tous les officiels gouvernementaux et tous les citoyens africains détenteurs de passeports diplomatiques;</p> <p><b>INVITE EGALEMENT</b>, d'une part, les Etats membres des Communautés économiques régionales (CER) qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer la mise en œuvre des instruments juridiques adoptés en matière de libre circulation et ; d'autre part, à ceux qui ont déjà mis en</p>				



Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p>œuvre leur programme de libre circulation, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour lever toute entrave à la réussite de ce programme ;</p> <p><b>INVITE EN OUTRE</b> les Etats membres des Communautés économiques régionales (CER) à accélérer la mise en place de zones de libre échange (ZLE), là où il n'en existe pas encore ;</p> <p><b>INVITE</b> les Etats membres à allouer davantage de ressources pour le développement des infrastructures régionales et à la Commission, de mener les études nécessaires à cet effet;</p> <p><b>INVITE</b> les Etats membres, la Commission, ainsi que les partenaires au développement à prendre toutes les mesures requises pour mettre en place des programmes adéquats susceptibles d'apporter des solutions durables aux difficultés auxquelles sont confrontés les pays qui ont connu une situation de guerre, afin de réduire les disparités entre les Etats dans le domaine du développement;</p> <p><b>RECOMMANDE</b> que la Conférence consacre, le cas échéant, une de ses sessions exclusivement aux questions</p>				

Décisions: N° & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (entièrement/Partiellement) Mesure prise	Pas mise en œuvre	Contraintes	Mesures prises pour supprimer les contraintes
	<p>d'intégration et de développement;</p> <p><b>RECOMMANDE EGALEMENT</b> la tenue de réunions périodiques entre les Présidents en exercice des CER et le Président en exercice de l'Union, en consultation avec la Commission, en vue de renforcer la coordination et le suivi;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de présenter régulièrement, à la Conférence, à sa session de juillet, un rapport sur l'état de l'intégration en Afrique.</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE</b>					
<p><b>Assembly/AU/Dec.205 (XI)</b> <b>Décision sur le rapport du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD - Doc. Assembly/AU/3 (XI)</b></p>	<p><b>EXHORTE</b> la Commission de l'Union africaine à achever le processus de nomination du Secrétaire général du Secrétariat du NEPAD avant le prochain Sommet de l'Union africaine de 2009 conformément à la décision de la Conférence de l'Union africaine de janvier 2008 et les Etats membres à encourager leurs ressortissants à postuler à ce poste;</p> <p><b>SE FELICITE</b> de l'accueil par le Président Abdoulaye Wade, du Sommet sur l'évaluation du NEPAD, à Dakar(Sénégal), le 15 avril 2008 et des initiatives proposées par le Sénégal dans le cadre de la redynamisation du programme du NEPAD et <b>EXHORTE</b> tous les Etats membres à soumettre leurs observations sur la Structure et le profil de la nouvelle Autorité de planification et de coordination du NEPAD;</p> <p><b>SE FELICITE</b> des travaux en cours effectués par l'Unité de coordination de l'UA/NEPAD sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, en</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>particulier, l'inauguration de l'Unité, et <b>DEMANDE</b> que cette Unité soit guidée par la Déclaration de la Conférence de l'UA de Maputo de 2003, les conclusions du Sommet de réflexion du NEPAD d'Alger de mars 2007, et la Décision de la Conférence de l'UA d'Addis-Abeba de janvier 2008 qui est la base de l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la conclusion de l'Accord de siège du secrétariat du NEPAD avec le Gouvernement d'Afrique du Sud et <b>SE FELICITE</b> du fait que le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud ait donné l'assurance que tous les efforts seraient consentis pour que l'Accord de siège soit conclu avant la fin de juillet 2008;</p> <p><b>DEMANDE</b> l'achèvement du processus d'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine avant la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2009;</p> <p><b>ACCEPTE</b> les recommandations du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC) de soumettre trois</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>principaux messages importants pour l'Afrique au Sommet du G7 prévu à Hokkaido (Japon), du 7 au 9 juillet 2008 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan d'action de l'Afrique demeure la base de la concertation de l'Afrique avec le G8 ;</li> <li>• Redynamisation du mécanisme de suivi G8/NEPAD tel que convenu au Sommet du G8 à Heiligendamn de 2007 pour assurer la réalisation rapide et effective de tous les obligations et engagements du G8 envers l'Afrique;</li> <li>• Favoriser un meilleur accès aux prêts à des conditions préférentielles aux pays africains pour la croissance économique, dans le contexte d'une gestion macro-économique prudente dans le cadre de la révision de questions de financement du développement. Cela est d'autant plus important en raison du poids de la hausse des prix du pétrole et de l'inflation des prix des denrées alimentaires auxquels sont confrontés les pays importateurs de pétrole,</li> </ul> <p><b>SOULIGNE</b> que l'Initiative japonaise « Cool Earth » ne doit pas compromettre ni miner les positions et stratégies de l'Afrique sur le changement climatique pour lesquelles</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>le soutien de la communauté internationale est en train d'être mobilisé à travers les processus de Kyoto et post Kyoto du Cadre des Nations Unies pour le changement climatique (UNFCCC);</p> <p><b>INSISTE</b> sur la nécessité pour l'Afrique de se préparer rapidement pour le Sommet du G8 de 2009 en Italie et le Sommet du G8 de 2010 au Canada, et de se concerter de manière appropriée à différents niveaux avec les dirigeants des deux pays pour les sensibiliser aux intérêts prioritaires et aux préoccupations de l'Afrique ;</p> <p><b>APPROUVE</b> la nouvelle composition du HSGIC du NEPAD pour les deux (2) années à venir, comme suit :</p> <p>Afrique centrale Cameroun, Congo, RDC, Gabon</p> <p>Afrique de l'Est Éthiopie, Madagascar*, Soudan*, Rwanda</p> <p>Afrique du Nord Égypte, Algérie, Libye, Tunisie</p> <p>Afrique australe Afrique du Sud, Namibie*, Malawi*, Lesotho*</p> <p>Afrique de l'Ouest Nigeria, Sénégal, Mali, Bénin*</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>*Nouveaux membres</p> <p><b>DECIDE</b> que le pays assurant la présidence en exercice de l'Union africaine pendant la durée de son mandat sera automatiquement membre du HSGIC s'il n'en fait pas déjà partie, et <b>DECIDE EN OUTRE</b> que la République de Tanzanie sera membre du HSGIC.</p>				

**PAIX ET SÉCURITÉ**

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>					
<p><b>EX.CL/Dec. 430 (XIII)</b>  <b>Décision sur l'Opérationnalisation de la Force africaine en attente – Doc. EX.CL/427 (XIII)</b>  <b>Doc. EX.CL/427 (XIII)</b></p>	<p><b>ENTERINE</b> les recommandations contenues dans la Déclaration adoptée par la deuxième session ordinaire des ministres de la Défense et de la Sécurité relative à l'opérationnalisation de la FAA d'ici 2010 ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER) et les mécanismes régionaux (MR) ainsi que les Etats membres en vue de la mise en œuvre des recommandations, dans les plus brefs délais, pour l'opérationnalisation de la FAA d'ici 2010 ;</p> <p><b>EXHORTE</b> les Etats membres et les partenaires à fournir l'appui technique et financier nécessaire pour la mise en place effective de la FAA d'ici 2010.</p>				
<p><b>EX.CL/Dec.452 (XIII)</b>  <b>Décision sur la situation politique actuelle au Zimbabwe</b></p>	<p><b>INVITE</b> toutes les parties à faire preuve de retenue, à s'abstenir de tout acte de violence et à amener leurs partisans à mettre</p>				



Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>immédiatement fin à l'usage de la violence et de l'intimidation;</p> <p><b>EXHORTE</b> les parties à prendre l'engagement de rechercher un règlement pacifique de la crise actuelle à travers le dialogue;</p> <p><b>SOULIGNE</b> que toutes les parties œuvrent à la recherche d'une solution durable.</p>				
<b>DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE</b>					
<p><b>Assembly/AU/Dec.193 (XI)</b> <b>Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et la situation de paix et de sécurité en Afrique - Doc. Assembly/AU/2 (XI)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission et aux Etats membres de l'UA de continuer à appuyer les efforts visant à consolider les avancées enregistrées jusqu'ici aux Comores, y compris la rationalisation des arrangements institutionnels actuels et l'amélioration de la gouvernance, ainsi que le relèvement socio-économique de l'archipel et la lutte contre la pauvreté ;</p> <p><b>EXPRIME SA SATISFACTION</b> quant aux Accords conclus sur le dénouement de la crise électorale au Kenya et la formation d'un Gouvernement de coalition, en particulier l'Accord</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>national et l'Acte de réconciliation ainsi que l'Accord sur les principes de partenariat du Gouvernement de coalition. La Conférence <b>SE FELICITE</b> du travail accompli par le Président John Kufuor du Ghana, le Panel d'Eminentes personnalités africaines dirigé par M. Kofi Annan et comprenant M. Benjamin Mkapa, l'ancien président de la Tanzanie, et Mme Graça Machel ainsi que le rôle important que jouent le Président en exercice de l'UA, le Président Jakaya Kikwete de Tanzanie et le Président Yoweri Museveni d'Ouganda, en sa qualité de Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est en aidant les parties à trouver une solution pacifique à la crise. La Conférence <b>RECONNAÎT</b> la bonne volonté manifestée jusqu'ici dans la mise en œuvre de ces accords et <b>INVITE</b> toutes les parties à mettre intégralement en œuvre tous les aspects de ces accords;</p> <p><b>SE FELICITE</b> du progrès réalisé dans la promotion du processus politique inclusif en Somalie, en particulier la signature, le 9 juin 2008 à Djibouti, d'un accord entre le Gouvernement Fédéral</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>de Transition (GFT) de Somalie et l'Alliance pour la Relibération de la Somalie (ARS) sous les auspices des Nations Unies avec le soutien de l'UA, d'autres organisations régionales et des partenaires internationaux. La Conférence <b>INVITE INSTAMMENT</b> tous les acteurs somaliens à se joindre à ce processus dans la recherche d'une solution pacifique et négociée au conflit somalien. La Conférence <b>CONDAMNE</b> toutes les tentatives visant à compromettre le processus de paix et de réconciliation en cours en Somalie;</p> <p><b>INVITE</b> la Communauté internationale à accroître son appui aux efforts visant à mettre définitivement fin à la violence qui a gravement affecté la Somalie pendant plus de deux décennies, y compris le déploiement rapide d'une Mission de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et pour soutenir la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie;</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p><b>EXPRIME A NOUVEAU SA SATISFACTION</b> pour le travail accompli par l'AMISOM et <b>INVITE</b> les Etats membres et les partenaires de l'UA à fournir un soutien accru à la Mission pour lui permettre de mener à bien son mandat;</p> <p><b>SE DECLARE GRAVEMENT PREOCCUPEE</b> face à la situation qui prévaut à la frontière entre Djibouti et l'Erythrée et à la tension dans les relations entre les deux pays. La Conférence <b>CONDAMNE FERMEMENT</b> l'action militaire de l'Erythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et à l'Ile Doumeira et <b>DEMANDE</b> le retrait immédiat et inconditionnel de l'Erythrée des territoires djiboutiens qu'occupe ce pays, <b>REITERE</b> l'impératif du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres, et <b>DEMANDE</b> le retour à la situation qui prévalait à la frontière commune entre les deux pays avant la tension actuelle, y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008.</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p><b>SE FELICITE</b> des initiatives prises par le CPS et la Commission pour faciliter le règlement de cette crise, y compris l'envoi par la Commission d'une mission à Djibouti, du 5 au 9 juin 2008, et <b>EXPRIME SA SATISFACTION ET SES REMERCIEMENTS SINCERES</b> aux autorités djiboutiennes pour la coopération apportée à la mission et pour leur constante disposition à engager le dialogue afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise ;</p> <p><b>EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION</b> devant le refus des autorités érythréennes de recevoir la mission de la Commission et leur <b>LANCE UN APPEL PRESSANT</b> pour qu'elles apportent leur entière coopération aux efforts déployés par l'Union africaine en vue d'un règlement pacifique de la crise. La Conférence <b>SE REJOUIT</b> de l'appui apporté par le Conseil de sécurité des Nations unies aux efforts de l'UA, tel qu'exprimé dans sa déclaration présidentielle du 12 juin 2008 ;</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p><b>SALUE ET APPUIE</b> la décision du douzième Sommet de l'IGAD, qui s'est tenu le 14 juin 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le conflit entre l'Erythrée et Djibouti. La Conférence <b>PREND NOTE</b> de la décision prise par le Sommet de l'IGAD de reconnaître les implications de l'absence de l'Erythrée à l'IGAD pour la paix, la sécurité et le développement de la région et la mise sur pied subséquente d'un comité ministériel pour amener l'Erythrée à envisager de revenir sur sa décision de suspendre son appartenance à l'IGAD;</p> <p><b>SE FELICITE</b> de ce que les parties à l'Accord global de paix (AGP) en date du 8 juin 2008 sont tombées d'accord sur une "Feuille de route pour le retour des personnes déplacées (PD) et pour la mise en œuvre du Protocole d'Abuja", qui tracera la voie vers la résolution de l'impasse Abyei et, <b>EXHORTE</b> les parties à intensifier leurs efforts afin de trouver une solution à toutes les autres questions pendantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'AGP. La Conférence <b>PREND NOTE</b> des mesures prises par la</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>Commission pour soutenir la mise en œuvre de l'AGP et <b>DEMANDE</b> que des mesures immédiates soient prises en vue de la mise en fonction effective du Bureau de Liaison à Khartoum avec un bureau à Juba. La Conférence <b>ENCOURAGE</b> le Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction post-conflits au Soudan à poursuivre et à intensifier ses efforts;</p> <p><b>CONSTATE AVEC UNE VIVE INQUIETUDE</b> l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour et <b>EXHORTE</b> les parties à coopérer pleinement avec la Médiation UA-ONU en vue du démarrage des négociations sérieuses au plus tôt. La Conférence <b>SE DECLARE EGALEMENT PREOCCUPEE</b> au sujet de la poursuite de la violence au Darfour et de son impact sur la population civile. La Conférence <b>SOULIGNE</b> la nécessité de poursuivre les efforts visant au déploiement total de l'UNAMID;</p> <p><b>EXPRIME SA PREOCCUPATION</b> devant les tensions permanentes entre le</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>Tchad et le Soudan et <b>LANCE UN APPEL</b> pour le renouvellement des efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Dakar et des Accords précédents entre les deux pays;</p> <p><b>NOTE AVEC SATISFACTION</b> les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain dans la promotion du Dialogue politique inclusif. La Conférence <b>SALUE</b> la conclusion des travaux préparatoires dudit dialogue et <b>DEMANDE</b> à toutes les parties concernées à y participer de façon constructive. La Conférence <b>SE REJOUIT</b> de la signature, le 21 juin 2008, à Libreville, de l'Accord global de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et <b>EXHORTE</b> le Front démocratique pour le peuple centrafricain (FDPC), à signer ledit accord. La Conférence <b>PREND NOTE</b> de la décision du Sommet de la CEEAC de transférer la tutelle de la FOMUC de la CEMAC à la CEEAC, et <b>EXPRIME SA</b></p>				



Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p><b>GRATITUDE</b> à l'ensemble des partenaires au développement pour leur soutien constant et leur engagement aux côtés des autorités centrafricaines et les <b>ENCOURAGE</b> à poursuivre et à renforcer leur appui à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA;</p> <p><b>SE FELICITE</b> des efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Communiqué conjoint signé à Nairobi, le 9 novembre 2007, par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que du travail que réalise le Groupe conjoint de suivi mis en place par le Sommet de la Tripartie, tenue à Addis-Abeba, le 5 décembre 2007. En outre, la Conférence <b>EXHORTE</b> les parties congolaises à se conformer aux Actes d'engagement de Goma, à les mettre scrupuleusement en œuvre en vue d'accélérer la restauration de l'autorité de l'Etat dans les Kivus, et à promouvoir le développement économique et social des deux provinces ;</p> <p><b>SE REJOUIT</b> de la conclusion, à Bujumbura, le 26 mai 2008, par le Gouvernement du Burundi et</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>le Palipehutu/FNL, d'une Déclaration conjointe de cessation des hostilités, qui relance le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. La Conférence <b>LANCE UN APPEL</b> aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire aux efforts en cours et contribuent ainsi à la consolidation de la paix au Burundi ;</p> <p><b>CONSTATE AVEC SATISFACTION</b> le progrès réalisé dans la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix au Libéria et <b>ENCOURAGE</b> la communauté internationale dans son ensemble à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Libéria;</p> <p><b>NOTE AVEC SATISFACTION</b> les progrès enregistrés dans le processus de paix en Côte d'Ivoire et <b>SE FELICITE</b>, en particulier, des dispositions prises, sur une base consensuelle, pour tenir l'élection présidentielle le 30 novembre 2008. La Conférence <b>REND</b></p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p><b>HOMMAGE</b> au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO, Facilitateur du dialogue direct interivorien. La Conférence <b>EXHORTE</b> toutes les parties ivoiriennes à maintenir et à consolider la dynamique de paix qui prévaut dans le pays depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, le 4 mars 2007. La Conférence <b>LANCE UN APPEL</b> à la communauté internationale pour qu'elle continue à accompagner et à appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire ;</p> <p><b>SE FELICITE</b> du rapport du 7 avril 2008 du Secrétaire général des Nations Unies sur l'état des relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité au plan international. La Conférence <b>FELICITE</b> la République d'Afrique du Sud pour les efforts soutenus que ce pays a déployés dans le cadre du suivi de la décision de janvier 2007 de la Conférence sur le financement des opérations d'appui à la paix de l'UA avec les contributions de</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
	<p>l'ONU. La Conférence <b>FELICITE EGALEMENT</b> les autres membres africains du Conseil de sécurité pour leur appui et leurs efforts;</p> <p>La Conférence <b>FAIT SIENNE</b> la proposition du Secrétaire général des Nations Unies approuvée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 1809 (2008) du 16 avril 2008, créant un groupe Union africaine – Nations Unies composé d'éminentes personnalités chargées d'examiner en profondeur les modalités de soutien y compris de financement des opérations de maintien de la paix entreprises par les organisations internationales, en particulier le financement de démarrage, l'équipement et la logistique et faire des recommandations concrètes. La Conférence <b>DEMANDE</b> à la Commission de continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution.</p>				

Décisions: No & Titre	Décisions : Action requise	Exécutée (entièrement ou partiellement)	Non exécutée	Contraintes	Moyens de surmonter les contraintes
<b>RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE</b>					
<p><b>Assembly/AU/Res.1 (XI)</b> <b>Résolution sur le Zimbabwe</b></p>	<p><b>Décide par la présente :</b></p> <p><b>D'ENCOURAGER</b> le Président Robert Mugabe et le dirigeant du parti MDC, M. Morgan Tsvangirai, à respecter leur engagement à entamer le dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple zimbabwéen ;</p> <p><b>D'APPUYER</b> l'appel à la formation d'un Gouvernement d'union nationale;</p> <p><b>DE SOUTENIR</b> la Facilitation de la SADC et <b>RECOMMANDE</b> que les efforts de médiation de la SADC se poursuivent afin d'aider la population et les dirigeants du Zimbabwe à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. À cet égard, la SADC doit mettre en place un mécanisme sur le terrain en vue de profiter de la dynamique pour parvenir à une solution négociée ;</p> <p><b>DE LANCER UN APPEL</b> aux États et aux parties concernées pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait avoir un impact négatif sur le climat de dialogue.</p>				



**INFRASTRUCTURE ET ENERGIE**

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requite	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
EX.CL/Dec.393(XII) Conférence ministérielle de l'UA sur le Transport routier	Mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur le Transport routier tel qu'approuvé par les organes de décision de l'UA, en collaboration avec les Etats membres, les CER, la CEA, la BAD, l'UE, la Banque mondiale et les autres partenaires et omission périodique des rapports au Conseil exécutif sur l'état de mise en œuvre..	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un plan directeur routier continental ainsi que l'harmonisation des politiques du transport routier, les mesures de normalisation et de facilitation sont actuellement en voie de formulation dans le cadre d'un unique Programme conjoint CUA/BAD/NEPAD/CEA pour le développement de l'infrastructure en Afrique (PIDA).</li> <li>▪ Des études de pré faisabilité sur les tronçons routières/ ferroviaires inexistantes sur les grandes lignes de transport ont démarrées sur les lignes Dakar-Djibouti et Djibouti –Libreville et seront achevées en décembre 2009.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 Responsable des programmes et 2 Experts locaux à court et moyen termes (2-5 ans) sont requis;</li> <li>▪ Disponibilité de fonds suffisants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 Responsable de programmes a été recruté et un expert à moyen terme travaille sur le sous-secteur.</li> <li>▪ Le Département de l'Infrastructure et de l'Energie souhaite également avoir de l'assistance technique de la BAD et de la CE pour couvrir tous les modes de transport parmi d'autres secteurs.</li> <li>▪ On espère que les besoins financiers seront résolus grâce aux différents partenariats notamment avec</li> </ul>

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
					la CE et les G8.
<b>DECISIONS DU COUNSEIL EXECUTIF</b>					
EX.CL/Dec.432 (XIII) Décision sur la Conférence des Ministres africains en charge de l'Energie sur le lancement officiel de la Commission africaine de l'Energie (AFREC) Doc. EX.CL/430 (XIII)	EXHORTE les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le processus de signature et de ratification de la Convention de la Commission africaine de l'énergie (AFREC);  DEMANDE à la Commission de mobiliser, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les autres partenaires concernés, les ressources et l'appui politique nécessaires aux activités de l'AFREC;  DEMANDE EGALEMENT à la Commission de soumettre au Conseil exécutif des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la présente décision.	<i>Des contacts ont été pris pour exhorter d'autres Etats membres à signer la Convention. Cinq autres membres ont ratifié en 2008 ce qui porte à présent à un total de 24 contre 19 au mois de décembre 2007.</i>  <i>La Commission de l'UA a demandé et reçu des ressources financières pour AFREC de la part de la BAD par le biais du soutien institutionnel au Département de l'Infrastructure et de l'Energie et de la Commission européenne pour financer pour compter de 2009 une partie des programmes techniques de AFREC.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La ratification exige un long processus.</li> <li>▪ La structure et le personnel de l'AFREC ne sont pas encore en place.</li> </ul>	<p>Le minimum de ratifications a été obtenu et AFREC a été officiellement lancé le 17 février 2008</p> <p>Le processus de recrutement du Directeur de AFREC sera achevé en février 2009 ;</p> <p>La structure de AFREC déjà préparée et en examen à la Commission de l'UA</p>
EX.CL/Dec.433 (XIII) Décision de la première Conférence des ministres africains du Transport (CAMT)	EXHORTE les Etats membres à veiller à l'application effective des Directives continentales dans leurs négociations sur les accords de services aériens avec la CE et/ou des Etats membres de l'UE et de consulter, en cas de besoin,	<i>Les Directives adoptées sur les négociations des accords de services aériens entre les Etats membres de l'UA et les Etats de la CE/UE ont été communiquées aux Etats membres et aux autres</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pénurie de personnel</li> <li>▪ Disponibilité opportune de ressources financières</li> <li>▪ Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement d'autres effectifs : 4 responsables de programmes</li> <li>▪ Assistance technique</li> </ul>



Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
Doc.EX.CL/432 (XIII)	<p>la Commission de l'UA afin de protéger les intérêts collectifs de l'Afrique dans l'industrie aéronautique ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de diffuser les Directives concernant la négociation des accords de services aériens auprès des Etats membres et des autres parties prenantes, notamment la Commission européenne et d'en faciliter la mise en œuvre;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission de l'UA de prendre, avec l'appui des Communautés économiques régionales (CER), des institutions spécialisées, des Etats membres et des autres parties prenantes, toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des Plans d'action en vue de promouvoir un système de transport performant, intégré et durable sur le continent ;</p> <p><b>INVITE</b> la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et les partenaires en</p>	<p><i>parties prenantes ;</i></p> <p><i>La Commission mène le dialogue avec la Commission européenne sur les Directives et autres domaines d'intérêt commun en aéronautique ;</i></p> <p><i>Une Conférence conjointe Afrique- UE sur le transport aérien se tiendra au mois d'avril 2009 en Namibie ;</i></p> <p><i>Un atelier sur la vulgarisation et l'évaluation de mise en œuvre des Directives est programmé pour le deuxième semestre de 2009 ;</i></p> <p><i>La mise en œuvre des divers plans d'action en matière de transport inscrits au programme de 2008-2012 est en voie suivant un calendrier indiqué ;</i></p> <p><b>TRANSPORT AERIEN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Mise en service de l'Agence d'exécution de la Décision de</i></li> </ul>		<p>inadéquats et incertains de traduction de documents</p>	<p>attendue de la BAD et de l'UE pour couvrir tous les modes de transport, parmi d'autres secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité de fonds pour améliorer les divers partenariats, notamment avec la CE et les G8</li> </ul>

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
	<p>développement concernés à apporter leur appui à la mise en œuvre des Plans d'action de l'Union africaine relatifs au développement des transports;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UA de soumettre au Conseil exécutif des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la présente décision.</p>	<p><b>Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés de transport aérien (DY)s (Date butoir Nov.2009) ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Elaboration des Règles de compétition et du Mécanisme de résolution des disputes pour la DY (Date butoir (oct.2010) ;</b></li> <li>▪ <b>Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro (Date butoir Nov.2009) ;</b></li> <li>▪ <b>Vulgarisation des directives pour la négociation des accords sur les services aériens entre les Etats membres de l'UA et les Etats membres de la CE/UE (date butoir Nov.2009) ;</b></li> <li>▪ <b>Elaboration de la Politique commune africaine de l'Aviation civile (AFCAP) (date butoir Avril.2012) ;</b></li> </ul> <p><b>TRANSPORT MARITIME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Elaboration et adoption de la Charte africaine de Transport maritime (date butoir Avril.2009)</b></li> <li>▪ <b>Etude sur une structure de coordination</b></li> </ul>			

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
		<p><i>continentale maritime (durée : mars-oct.2009) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Elaboration d'un cadre pour la création d'un réseau de garde-côte (durée Fev.-2009-Avril.2010) ;</i></li> </ul> <p><b>TRANSPORT FERROVIAIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Etude sur le Fonds de développement ferroviaire africain (durée Fév.-Déc 2009) ;</i></li> <li>▪ <i>Evaluation de privatisation des voies ferrées africaines (durée Fév.-Nov. 2009)</i></li> <li>▪ <i>Elaboration de normes standards pour les voies ferrées africaines (durée mars 2009 – oct. 2011)</i></li> </ul> <p><b>TRANSPORT ROUTIER : voir EX.CL/Dec.393(XII)</b></p>			
<p><b>EX.CL/Dec. 435 (XIII)</b> <b>Décision sur la Deuxième Session de la Conférence des Ministres africains en charge des Technologies de l'Information et de la</b></p>	<p><b>EXHORTE</b> les Etats membres à s'assurer de l'utilisation effective du Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de Télécommunications/TIC ainsi que de l'Orientation stratégique et du Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Un Plan d'action de mise en œuvre de la décision EX.CM/434(XIII) des Ministres africains des TIC a été élaboré et adressé au Bureau ministériel pour examen.</b></li> <li>▪ <b>Une réunion du bureau est envisagée pour examiner et adopter le</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un budget estimatif de mise en œuvre de toutes les actions identifiées dans le cadre d'harmonisation stratégique se chiffre à 7.6</li> </ul>	<p>Suite à l'adoption du Plan d'action de mise en œuvre de la décision EX.CL/434(XIII) par la réunion du Bureau des Ministres des TIC, une demande de soutien sera</p>

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
<p><b>Communication (TIC)</b> <b>Doc.EX.CL/434(XIII)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> à la Commission de diffuser le Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de Télécommunications/TIC ainsi que l'Orientation stratégique et le Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique auprès des Etats membres et des principales parties prenantes et d'en faciliter la mise en œuvre ;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission de prendre, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les institutions spécialisées, les Etats membres et autres parties intéressées, les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de Télécommunications/TIC, les orientations stratégiques et plans d'action pour le développement d'un secteur postal en Afrique ainsi que le PARAES afin de promouvoir un système de communication performant, intégré et durable sur le continent;</p> <p>INVITE la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de</p>	<p><b>Plan d'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Certaines activités sont déjà prises au titre du Budget de la Commission de l'UA pour l'exercice 2008 et de la contribution de l'UIT pour développer les directives stratégiques entre autres choses.</b></li> </ul>		<p>millions pour les Télécommunications/TIC et les services postaux. Le principal problème est la mobilisation en temps voulu du budget avec l'appui des partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ :L'UIT et l'UE ont déjà commencé la mise en œuvre de certaines actions.</li> <li>▪ La différence de ressources sera mobilisée par les autres partenaires.</li> </ul>	<p>adressée aux partenaires pour leur appui.</p>

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes
	<p>développement (BAD), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Banque mondiale, l'Union européenne (UE) et les partenaires de développement à apporter leur appui à la mise en œuvre du Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de Télécommunications/TIC, des orientations stratégiques et du Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique ainsi que du Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir et de ses projets phares ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de soumettre une proposition officielle à la Banque africaine de développement (BAD) en vue de solliciter son appui pour la mise en place, avant 2010, d'un Fonds pour les Technologies de l'Information et de la Communication afin de faciliter la mise en œuvre du PARAES;</p> <p>DEMANDE EN OUTRE à la Commission de soumettre au Conseil exécutif des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la présente décision.</p>				

Décisions: No & Libellé	Décisions: Action Requisite	Mise en œuvre pleinement/partiellement Mesure prise	Non mise en œuvre	Contraintes	Solutions aux Contraintes

**RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>					
<b>Assembly/AU/Dec. 138 (VIII) Décision sur la création d'une Organisation panafricaine de la Propriété intellectuelle (PAIPO)</b>	<p>Le Président de la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) et en coordination avec l'Organisation africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la Propriété intellectuelle (ARIPO), de lui soumettre les textes devant conduire à l'établissement d'une institution unique appelée Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO)</p> <p>La Commission de l'Union africaine de lui faire rapport sur la création de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion de réflexion s'est tenue avec les parties prenantes principales, ARIPO et OAPI, avec plusieurs représentants de pays qui n'étaient pas participants à la réunion tenue du 7 au 8 juin 2008.</li> <li>- Une réunion de réflexion s'est tenue avec des Consultants pour discuter des termes de références pour permettre de préparer</li> </ul>		Retard dans l'obtention de fonds suffisants pour organiser les réunions et payer les Consultants pour la production des Articles constitutifs provisoires	<p>Travailler en étroite collaboration avec l'OAPI, l'ARIPO et les États membres.</p> <p>Trouver des fonds suffisants pour les réunions et les programmes et le fonctionnement d'un bureau opérationnel.</p>

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>cette institution à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en juillet 2007</p> <p><b>Nous nous engageons à :</b></p> <p>a) <b>Accroître</b> nos efforts pour la mise en application de nos dernières déclarations relatives à l'eau et à l'assainissement ;</p> <p>b) <b>Relever</b> le niveau de l'assainissement en comblant les lacunes dans le contexte de la Déclaration ministérielle d'eThekwini de 2008 sur l'assainissement en Afrique adoptée par le CMAE ;</p> <p>c) <b>Aborder</b> les questions de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire conformément à la Déclaration et aux conclusions ministérielles de la première Semaine africaine de l'eau.</p> <p><b>Et en particulier à :</b></p> <p>d) <b>Développer et/ou mettre à jour</b> les politiques nationales de gestion de l'eau, les cadres et les programmes de</p>	<p>différentes versions du projet des Articles constitutifs de PAIPO les 8 et 9 septembre 2008.</p> <p>- Une réunion des Experts/ Consultants s'est tenue pour discuter du document de projet des Articles de l'Acte constitutif (12-14 novembre 2008.</p>			

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>règlementation, et à préparer les stratégies et les plans d'action nationaux pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement au cours des sept (7) années à venir ;</p> <p>e) <b>Créer</b> un environnement propice permettant d'accroître l'engagement efficace des collectivités locales et du secteur privé ;</p> <p>f) <b>Garantir</b> l'utilisation équitable et durable des ressources en eau nationales et partagées en Afrique, et promouvoir leurs gestions intégrées et leurs développements;</p> <p>g) <b>Renforcer</b> la capacité des ressources institutionnelles et humaines à tous les niveaux, y compris au niveau de l'administration locale décentralisée pour la mise en œuvre des programmes, améliorer l'information et la gestion des connaissances ainsi que le renforcement du suivi et</p>				



Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>de l'évaluation ;</p> <p>h) <b>Mettre en place</b> des mesures d'adaptation visant à améliorer la résilience de nos pays face à la menace croissante du changement climatique, à nos ressources en eau et à notre capacité à respecter les cibles de l'eau et de l'assainissement ;</p> <p>i) <b>Accroître de manière significative</b> les ressources financières nationales allouées à la mise en œuvre des activités nationales et régionales de développement de l'eau et de l'assainissement et <b>inviter</b> les ministres responsables de l'eau et des finances à élaborer des plans d'investissement appropriés ;</p> <p>j) <b>Développer</b> des instruments et des marchés financiers locaux pour des investissements dans les secteurs de l'eau et de</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>l'assainissement ;</p> <p>k) <b>Mobiliser</b> le financement des donateurs et d'autres sources pour des initiatives relatives à l'eau et à l'assainissement notamment les projets nationaux et les Initiatives rurales pour l'eau et l'assainissement, le Fonds africain de l'eau ; le Programme de l'eau pour villes africaines et le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, selon les engagements pris Initiatives du G8 sur l'eau et l'assainissement ;</p> <p>l) <b>Promouvoir</b> l'engagement efficace de la société civile africaine et la participation publique aux activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement ;</p> <p>m) <b>Promouvoir</b> une programmation qui traite du rôle et des intérêts de la jeunesse et des femmes,</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>étant donné que le fardeau d'une eau de mauvaise qualité et d'une mauvaise l'hygiène pèse très lourdement sur les femmes et les enfants ;</p> <p>n) <b>Renforcer</b> le CMAE en tant que mécanisme régional essentiel, et d'autres parties prenantes régionales appropriées, pour promouvoir la coopération sur l'eau et l'assainissement ;</p> <p>o) <b>Renforcer</b> l'initiative du CMAE sur la gestion durable des ressources en eau pour mettre en œuvre sa feuille de route pour la Commission africaine des eaux souterraines ;</p> <p>p) <b>Renforcer</b> le partenariat à tous les niveaux dans nos pays et entre les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les agences internationales de développement et promouvoir les partenariats public-privés afin d'engager promptement les</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>actions permettant d'atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement sur notre continent ;</p> <p>q) <b>Inviter</b> le CMAE à rendre compte annuellement du progrès accompli dans la mise en œuvre de notre engagement concernant l'eau et l'assainissement avec l'appui des partenaires régionaux, et de soumettre ces rapports à notre examen ;</p> <p>r) <b>Inviter</b> les ministres africains responsables de l'eau et des finances, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires du développement, à tenir une réunion des ministres de l'eau et des finances pour élaborer des politiques de financement appropriées ;</p> <p>s) <b>Inviter</b> les Communautés économiques régionales et les Organisations des bassins</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>fluviaux et des lacs à engager des dialogues régionaux sur le changement climatique et ses impacts sur le secteur de l'eau dans le but d'adopter des mesures d'adaptation appropriées;</p> <p>t) <b>Inviter</b> le G8 à réaffirmer lors de son prochain sommet au Japon, son engagement à mettre intégralement en application les initiatives du G8 sur l'eau en Afrique, notamment le plan d'Évian 2003 sur l'eau, pour accélérer la mise en œuvre de leur engagement dans le secteur de l'assainissement et pour entretenir un partenariat renforcé avec les États membres de l'UA, à travers le CMAE, afin de réaliser les OMD concernant l'eau et l'assainissement.</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<p><b>Assembly/AU/Decl. 1 (XI) Engagements de Sharm El-Sheik pour</b> accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique</p> <p><b>Assembly/AU/Decl. 2 (XI) Déclarations de Sharm El-Sheikh sur les défis de la hausse des prix des produits alimentaires et le développement de l'agriculture</b></p>	<p><b>DECLARONS NOTRE FERME ENGAGEMENT A :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées en Afrique d'ici à 2015 et à éliminer la faim et la malnutrition sur le continent;</li> <li>2. Prendre toutes les mesures nécessaires pour augmenter la production agricole et assurer la sécurité alimentaire en Afrique, en particulier à travers la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de la Déclaration de Maputo de juillet 2003 ;</li> <li>3. Soutenir les options prioritaires thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître la production alimentaire et la productivité des principaux produits de base grâce à l'amélioration</li> </ul> </li> </ol>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>de l'accès aux intrants agricoles pour des systèmes de culture diversifiée et de production animale, y compris des subventions ciblées dites intelligentes (engrais, semences améliorées, meilleur accès aux technologies et aux innovations) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la production d'engrais dans les usines existantes et étudier la possibilité de créer de nouvelles en fonction de la disponibilité des matières premières dans la région ;</li> <li>▪ Appuyer les initiatives nationales et régionales relatives aux produits alimentaires et destinées à stabiliser les prix et à servir de stocks d'urgence</li> <li>▪ Renforcer la sécurité alimentaire et les systèmes d'information agricole et d'alerte rapide viables avec la participation des principaux acteurs ;</li> </ul>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter et appuyer les systèmes d'assurance agricole et de microcrédit ;</li> <li>▪ Accroître la production grâce une gestion meilleure et durable des sols, y compris les technologies agricoles de conservation ;</li> <li>▪ Améliorer la transformation des produits alimentaires, les systèmes de crédit ; utiliser des systèmes de stockage améliorés; et réduire au minimum les pertes post-messiales</li> <li>▪ Promouvoir les cultures et technologies locales pour la production et la transformation de cultures riches en éléments nutritifs ;</li> <li>▪ Améliorer les capacités logistiques pour le transport des vivres et des intrants agricoles dans les situations d'urgence</li> </ul> <p>4. Eliminer les défis que pose la hausse des prix des denrées alimentaires grâce aux mesures suivantes :</p>				



Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p><b>a) Mesures immédiates/ à court terme:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide immédiate aux populations vulnérables à travers l'aide alimentaire ciblée et les mesures de protection des revenus, y compris les transferts en espèces et/ou en nourriture pour lutter contre la faim et la malnutrition ;</li> <li>▪ Intensifier la production et la productivité agricoles par l'utilisation de subventions ciblées aux intrants, en particulier les engrais et les semences améliorées, et promouvoir l'accès à l'eau et l'irrigation à petite échelle pour la production agricole;</li> <li>▪ Améliorer la gestion après les récoltes afin de réduire les pertes de récoltes dues au stockage et améliorer la transformation des produits agricoles;</li> </ul>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>b) <b>Mesures à moyen et long termes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investir dans des mesures et interventions de protection de revenu appropriées qui incluent tant les mesures de protection pour atténuer les risques à court terme que les mesures de prévention destinées à empêcher les conséquences négatives à long terme</li> <li>▪ Augmenter les investissements pour une croissance agricole soutenue, y compris l'augmentation des dépenses publiques pour l'infrastructure rurale, (routes, marchés, irrigation et techniques de collecte de l'eau, etc.), les services (microcrédit, systèmes d'information commerciale, programmes d'assurance, etc.), la recherche agricole et le transfert et le développement des technologies (productivité accrue, gestion après les récoltes, vulgarisation, etc.);</li> </ul>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer les pratiques de gestion durable des terres notamment la gestion et la conservation de l'eau et des sols;</li> <li>▪ Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour le développement agricole ;</li> <li>▪ Réviser les politiques en matière de biocarburant pour réserver à l'alimentation humaine et aux aliments pour animaux une plus grande quantité de céréales et d'oléagineux actuellement utilisés pour le carburant.</li> </ul> <p><b>Nous en appelons à :</b></p> <p>1. Un partenariat mondial qui traite les causes et les répercussions de la crise actuelle, aborde la question de la sécurité alimentaire dans le cadre plus complet d'une portée humanitaire et de son association avec les droits inaliénables de toute personne à la nourriture et à la vie, afin de soutenir les efforts aux niveaux national, régional et international visant à réduire la montée des</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>prix des denrées alimentaires.</p> <p>2. La conclusion rapide du Cycle de Doha visant à établir un commerce international réglementé, juste et libre, en particulier pour les produits alimentaires et agricoles, est un facteur indispensable d'une solution à long terme. La réduction substantielle des obstacles au commerce des produits agricoles et des subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce, en particulier dans les pays développés, auront un impact sur la production alimentaire et l'investissement dans l'agriculture dans de nombreux pays en voie de développement, en particulier en Afrique.</p> <p>3. Le lancement immédiat d'un dialogue international de haut niveau entre les exportateurs et les importateurs des denrées alimentaires des pays</p>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>développés et des pays en voie de développement, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Élaborer une stratégie internationale pour trouver des solutions à court, moyen et long termes à la crise actuelle;</li> <li>b. Examiner les risques de spéculation sur les prix des produits de base agricoles;</li> <li>c. Accroître les efforts visant à promouvoir le développement du secteur agricole dans les domaines de la mise en valeur des terres, à relancer la productivité et à promouvoir l'infrastructure nécessaire pour transporter et stocker les récoltes;</li> <li>d. Dynamiser la recherche scientifique dans le domaine des engrais et des nouvelles variétés de semences, une recherche qui surveille les effets des semences génétiquement modifiées sur la santé des hommes, des plantes et des animaux;</li> <li>e. Affronter sérieusement et efficacement le défi des</li> </ul>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>changements climatiques en s'attaquant aux liens de causalité entre ce phénomène et les modèles de consommation et de production existants, et leurs graves répercussions sur la sécheresse et la désertification des sols, ainsi que leurs conséquences directes sur la sécurité alimentaire dans le monde.</p> <p>4. L'établissement d'un code de conduite international qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Tient compte de l'expansion actuelle dans la production des biocarburants comme sources alternatives d'énergie traditionnelle;</li> <li>b. Fixe les normes pour l'utilisation responsable des biocarburants à base de céréale;</li> <li>c. Réévalue les coûts sociaux et environnementaux réels des biocarburants, et limite leur production aux résidus agricoles et aux plantes non vivrières spécifiques;</li> <li>d. Reconsidère les subventions offertes actuellement aux</li> </ul>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>producteurs d'éthanol et de biodiesel pour les soumettre au respect des règles du commerce mondial. Ces subventions créent des distorsions dangereuses dans le système international actuel de la production agricole et du commerce.</p> <p><b>Nous exhortons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, en particulier ceux participant au prochain sommet du G8 à Hokkaido, à apporter l'appui financier et technique nécessaire pour aider les pays africains à augmenter sensiblement leur production et leur productivité alimentaires et agricoles.</li> <li>▪ Les CER à prendre des mesures proactives dans le cadre de leur assistance aux pays, à court, moyen et long termes, à travers l'identification de l'assistance technique requise au niveau régional;</li> </ul>				

Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD à mettre sur pied un groupe de travail soutenu par la FAO, le PAM, l'IFAD, la Banque mondiale et les CER, capable de coordonner le suivi actif et opportun des actions prévues dans cette déclaration ; à faciliter la coordination de l'appui des partenaires de développement aux activités de programmation nationale en vue de trouver des solutions immédiates et à long terme à la crise des prix des denrées alimentaires, et à soutenir le dialogue avec les partenaires de développement au niveau national sur les réponses à la crise;</li>   <li>▪ La Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, en collaboration avec la FAO, le PAM, l'IFAD, la BAD et la Banque mondiale à élaborer un plan d'action à court terme pour augmenter sensiblement la production dans les deux prochaines</li> </ul>				



Décisions: N° et titre	Décisions: Action requise	Mise en application (entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>saisons.</p> <p><b>Nous nous engageons à :</b> déployer tous les efforts pour alléger les souffrances provoquées par la hausse des prix des denrées alimentaires, pour renforcer le développement de l'agriculture, augmenter la production et la productivité comme solution aux défis qui se posent à l'Afrique.</p>				

2008

# Report on implementation of previous decisions of the executive council and the assembly

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4671>

*Downloaded from African Union Common Repository*